

Cahiers Européens d'Houjarray

- Numéro 9 -

(version française)

Publication internet
de l'Association Jean Monnet

www.cahierseuropeens.net

Avril 2006

Réalisé avec le soutien de la Commission européenne

Sommaire

Cahiers Européens d'Houjarray n° 9

Editorial	p 3
L'actualité européenne décodée :	p 4
➤ La présidence autrichienne	p 4
➤ La Directive Bolkestein avant/après	p 8
Interview :	p 15
➤ Ambassadeur de Roumanie en France	p 15
➤ Darina Karova, Directrice de Divadelna Nitra, Slovaquie	p 18
Le Dossier :	p 21
➤ Les nouveaux pays candidats : quelles frontières pour l'UE ?	p 21
➤ Encadré sur la Roumanie	p 30
En Bref :	p 40
➤ L'or de la Baltique	p 40
➤ 2006, année de la musique slovaque	p 41
➤ Festivals d'affiches, de Chaumont à Varsovie	p 42
➤ Musée Danubiana, Slovaquie	p 44
Portraits d'Européens	p 46
➤ Portrait Sylvestre II	p 46
Parlez-vous européen ? :	p 54
➤ Les origines des mots européens	
Lectures européennes :	p 59
➤ <i>Voyage chez les Tziganes de Slovaquie</i> , Karl-Markus Gauss, L'Esprit des péninsules, 2005	p 59

Editorial

A la suite des « non » français et néerlandais à la ratification du Traité constitutionnel européen au printemps 2005, il n'y a eu ni « grand soir » européen, ni mise en œuvre d'un « plan B ». Un certain « europessimisme » s'est installé dans plusieurs pays, et l'Europe, faute de Constitution et faute de « grand projet », comme avaient pu l'être la mise en place du Marché Unique en 1985-1993, puis celle de l'euro, en 1993-2002, semble en panne. On a déjà connu, dans le passé récent, de telles périodes de crises ou de panne. Au cours des siècles précédents, les crises engendraient régulièrement des guerres sanglantes entre nations européennes ; depuis la création de la Communauté Européenne, dans les années 1950, à l'initiative de quelques hommes courageux et visionnaires, les crises donnent désormais lieu à des discussions, des propositions, des contre-propositions, des débats, et des votes, ce qui est infiniment préférable...

Pour éclairer le présent et les perspectives d'avenir, il n'est jamais inutile de rappeler le passé. Ainsi, on rappellera que les périodes de panne et de crise ont été cycliques depuis l'appel du 9 mai 1950 à l'initiative de deux grands hommes français (Monnet et Schuman) : au milieu des années 1950, avec l'échec de la Communauté Européenne de Défense proposée puis rejetée par la France, au milieu des années 1960, avec la crise de la « chaise vide » initiée par le général de Gaulle en raison d'un désaccord notamment sur le financement de la politique agricole commune, au milieu des années 1970, suite à la crise monétaire et au choc pétrolier de 1973, au milieu des années 1980, suite au 2^{ème} choc pétrolier et à la prolifération des entraves protectionnistes aux échanges intra-communautaires... On rappellera également qu'elles ont généralement suivi des périodes de construction dynamique et qu'elles ont jusqu'à présent été suivies par des périodes de relances ambitieuses...

Comme je l'écrivais dans mon précédent éditorial, nous pensons qu'il est plus que jamais indispensable de parler simplement de cette construction européenne de la manière la plus compréhensible et la plus transparente possible, de la manière la plus humaine possible également, parce que, comme Monnet, nous pensons que le plus bel accomplissement de l'Union Européenne, ne sera pas de coaliser des Etats mais d'unir des hommes. Nous poursuivons donc, à notre échelle, notre travail sur l'histoire et l'actualité européennes, en faisant part des avancées et des blocages, en donnant des informations sur certains programmes mis en œuvre et certains projets en cours, tant ceux des institutions européennes, que ceux des institutions nationales, d'organismes publics ou privés...

Dans ce numéro 9 des Cahiers Européens d'Houjarray, nous avons souhaité donner un coup de projecteur sur la présidence autrichienne de l'UE, dont le mandat a débuté le 1^{er} janvier et s'achèvera le 30 juin 2006. En ce qui concerne également l'actualité, nous tentons d'analyser les évolutions récentes du fameux projet de Directive dite « Bolkestein », sur la libre-circulation des services. Vous pourrez lire également deux interviews de personnalités d'Europe orientale, une à vocation politique, celle de S.E. l'Ambassadeur de Roumanie en France, et une à vocation culturelle, celle de la directrice d'un festival de théâtre en Slovaquie ; un petit dossier sur les 2 pays qui rejoindront l'Union européenne en 2007 ou 2008 : la Bulgarie et la Roumanie ; le portrait d'un « bâtisseur d'Europe » qui vécut il y a plus de 1000 ans, Gerbert d'Aurillac qui deviendra le pape Sylvestre II ; des brèves et des lectures ; et la poursuite de notre Voyage à travers les origines des mots européens...

N'hésitez pas à nous contacter à info@jean-monnet.net si vous avez des commentaires, des remarques ou même des suggestions d'articles ou de brèves...

Bonne lecture !

Arnaud PINON
Rédacteur en chef
Directeur de l'Association Jean Monnet

L'actualité Européenne décodée

Présidence autrichienne : « un nouvel élan à l'Europe »

(Wolfgang Schüssel, Chancelier fédéral d'Autriche)

Après le Royaume-Uni, c'est l'Autriche qui a pris le relais pour six mois (1^{er} janvier - 30 juin 2006) de la présidence du Conseil de l'Union européenne. Pour la deuxième fois depuis son adhésion en janvier 1995, l'Autriche souhaiterait s'affirmer en tant que médiateur pragmatique et mesuré à la tête de l'Union européenne. Rappelons que la première fois elle assura la présidence lors du second semestre 1998.

Comme chaque présidence du Conseil de l'Union européenne, l'Autriche a pour tâche :

- d'organiser et de présider les réunions du Conseil européen de l'UE, ainsi que des comités et groupes de travail soutenant les travaux du Conseil ;
- de représenter le Conseil au sein des autres organes et institutions de l'UE, tels que la Commission européenne et le Parlement européen ;
- de représenter l'Union européenne au sein d'autres organisations internationales et auprès des pays tiers.

Ainsi, la présidence autrichienne coordonne un grand nombre de conférences à travers le monde et notamment en Autriche. On peut évoquer quelques rendez-vous qui ont eu, ou auront lieu, comme la conférence «The Sound of Europe» à Vienne le 27 janvier¹ sur la signification et le rôle de l'Europe, ainsi que les tensions ressenties à l'intérieur de l'UE, la conférence européenne des ministres du Tourisme le 20-21 mars, ou encore celle sur la subsidiarité² «l'Europe commence chez soi» le 18-19 avril 2006.

➤ Quels sont les enjeux de la présidence autrichienne ?

Dans un contexte d'euro-pessimisme, marqué par le double rejet français et néerlandais du projet de constitution pour l'Europe, la tâche ne s'avère pas facile. L'Europe - tous s'accordent à le dire - est en crise. On attend donc de la présidence autrichienne « *qu'elle parvienne à relancer la construction européenne* », a assuré Philippe Douste-Blazy, Ministre des Affaires étrangères, en souhaitant bonne chance à l'Autriche. (Source : <http://www.premier-ministre.gouv.fr>; 01.01.2006)

¹ La date du 27 janvier a une double portée symbolique : d'une part elle évoque le 250^{ème} anniversaire de la naissance de Mozart, et d'autre part c'est la date anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz en 1945.

² **Principe de subsidiarité** : « La Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent traité. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire ». Article 3B du Traité CE. Il s'agit de prendre la décision au niveau d'efficacité le plus approprié (niveau européen, national, régional ou local).

Mais que faire pour **sortir l'Europe de la panne** après **l'échec de la ratification du Traité constitutionnel**...et dans un contexte économique de taux de chômage élevé et de croissance molle ?

Wolfgang Schüssel, le Chancelier fédéral de l'Autriche et président en exercice du Conseil, reste cependant optimiste, affirmant qu' *« ensemble nous voulons donner un nouvel élan à l'Europe ! »*

Dans cette perspective, une des priorités pour l'Autriche, qui a ratifié (parmi treize Etats membres) le Traité Constitutionnel en mai 2005, est *« de trouver – selon Wolfgang Schüssel - une nouvelle approche du traité constitutionnel »* et de relancer l'avenir de l'Union européenne, ce qui, d'une part nécessite la réforme des institutions européennes et d'autre part passe par le rapprochement des citoyens de l'Union européenne. **Ursula Plassnik**, Ministre fédérale des Affaires étrangères souligne : *« Notre but est de donner ensemble à l'Europe une dose de vitamines. Rendre l'Europe plus compréhensible, plus moderne et plus perceptible auprès des citoyens européens, tel doit être à long terme notre but commun. »* (Source : site officiel de la présidence autrichienne <http://www.ue2006.at/fr>)

Ainsi, les deux représentants du gouvernement autrichien accentuent la nécessité d'une réflexion sur le futur de l'Union, *« ainsi que le renforcement de la confiance des citoyens dans le projet européen »*.

➤ Un des sujets qui préoccupe également la présidence autrichienne est d'accélérer la mise en œuvre de la **« stratégie de Lisbonne »** dont l'objectif est d'améliorer la croissance et la création d'emplois en Europe. C'est pour cette raison qu'une attention particulière sera accordée à l'achèvement du **marché intérieur**, notamment dans le domaine des services, des télécommunications, de l'énergie et des services financiers – des secteurs essentiels pour accroître le dynamisme économique de l'Union européenne. En outre, la présidence va insister sur le besoin de **libre circulation des travailleurs** issus des nouveaux Etats membres, d'autant plus que l'année 2006 a été baptisée « Année de la mobilité des travailleurs dans l'UE ». En effet, certains pays de l'UE à 15 disposent d'une clause de sauvegarde quant à la libre circulation des travailleurs en provenance des nouveaux pays membres. Ainsi, les pays concernés (France, Allemagne, Espagne, etc...) devraient se prononcer d'ici le mois de mai 2006 sur cette question, soit en prolongeant les clauses de sauvegarde de trois ans, soit en permettant le libre accès à leurs marchés du travail aux nouveaux pays membres. A cela s'ajoute une autre question à régler : la controverse sur le compromis concernant **la Directive « Bolkestein »**, adopté le 16 février dernier par le Parlement, et qui doit maintenant être débattu par les Etats Membres. Le rôle de la présidence autrichienne sera donc de demander à ces derniers de faire preuve de pragmatisme et d'adopter, durant l'année 2006, le texte que la Commission a réécrit en avril 2006 reprenant une grande partie des amendements votés par le parlement. (Voir article *« la Directive services »*)

La « Stratégie de Lisbonne » est un programme décennal, adopté lors du Conseil européen de Lisbonne (Portugal) en mars 2000, visant à relancer la croissance et le développement durable dans l'ensemble de l'UE. Ce programme a pour objectif de faire de l'Union européenne *« l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une*

plus grande cohésion sociale» d'ici 2010. Afin de réaliser une évaluation des progrès accomplis, la Commission européenne a créé, en 2004, un comité d'experts, sous la présidence de l'ancien Premier ministre néerlandais Wim Kok. Le rapport «*Relever le défi*», écrit par ce comité et présenté à la Commission les 3 et 4 novembre 2004, relève les résultats plutôt décevants en matière économique, sociale et environnementale de la Stratégie de Lisbonne, tout en mettant en évidence l'importance du maintien du **modèle social européen** en tant que facteur productif (le rôle du dialogue social et des partenaires sociaux, tant au niveau national qu'europpéen). Depuis 2000, à chaque printemps les chefs d'Etats se réunissent pour un Sommet consacré entièrement à la Stratégie de Lisbonne afin de déterminer les politiques à adopter dans le but d'atteindre les objectifs fixés en 2000. Rappelons quelques-uns de ces objectifs: un taux d'emploi global de 70% d'ici 2010 ; un taux d'emploi de plus de 60% chez les femmes ; une croissance économique annuelle d'environ 3%. On remarque vite qu'actuellement on est loin du compte.

Le programme de travail du Conseil sous présidence autrichienne se révèle donc chargé : «créer des emplois et relancer la croissance européenne», «sécuriser et développer le modèle social européen», «redonner confiance aux citoyens dans le projet européen», «faire de l'Europe un partenaire fort et de confiance sur la scène internationale», voilà les priorités de l'Autriche, ainsi que de la Finlande qui lui succédera à la présidence au second semestre de l'année 2006.

Le budget- une autre question épineuse

En prenant le relais de la présidence, l'Autriche a hérité d'une responsabilité, à savoir les négociations avec le Parlement européen concernant les propositions entamées par les Britanniques, concernant le budget de l'UE pour la période de 2007-2013. La priorité pour le gouvernement autrichien est d'obtenir l'acceptation de ces propositions par le PE durant les mois à venir.

La reprise de longues et difficiles négociations menées depuis le printemps dernier entre le Conseil et le Parlement européen concernant le budget de l'Union pour la période en question constitue un des sujets sensibles de la présidence autrichienne. En effet, les 15 et 16 décembre 2005, sous la présidence britannique, un accord entre les chefs d'Etat et de gouvernement avait été obtenu sur les perspectives budgétaires 2007-2013, fixant le niveau, le contenu et les ressources du budget européen pour la période en question. Le compromis trouvé a permis surtout de sauver la face de chaque négociateur. Ainsi, le Royaume - Uni garde le principe qui consiste à déterminer sa contribution au budget européen selon un mode de calcul particulier (un rabais) du fait qu'il tire peu de profit de la **politique agricole commune (PAC)**. Mais, il a accepté d'abandonner 20% de son rabais, de 2007 à 2013, soit 10,5 milliards sur 50 milliards. Quant à la France, elle sort des négociations partiellement satisfaites. N'ayant pas réussi à imposer aux Britanniques la règle commune, définissant les modalités de financement équitable pour chaque Etat membre, elle a obtenu néanmoins que la PAC ne soit pas réformée avant 2014, sachant toutefois qu'un réexamen de l'ensemble du budget est prévu en 2008. Rappelons que la France reste un des premiers bénéficiaires de la politique agricole commune. Un consensus avait été obtenu également concernant le montant total du budget de l'UE qui de 1,03% - la proposition initiale de M. Blair - passe à 1,045% du PIB des 27 (les 25 plus la Bulgarie et la Roumanie). Ainsi

le budget global devrait atteindre 862,4 milliards d'euros (au lieu du 849,3 – proposition émanant des britanniques) pour l'ensemble de la période 2007-2013. En ce qui concerne le montant de l'aide pour les nouveaux Etats membres, il sera inférieur à ce qu'avaient obtenu les anciens pays entrants lors des négociations d'adhésion, mais finalement supérieur à ce que prévoyaient les premières propositions britanniques (au lieu de 150 milliards d'euros les nouveaux Etats membres obtiendront 157 milliards d'euros). C'est à l'Autriche que revient de faire accepter ce budget 2007-2013 par le Parlement européen qui réclame cependant 12 milliards d'euros d'augmentation, soit 1,5% de plus par rapport au laborieux compromis de décembre, pour financer les domaines qu'il considère déterminant pour le futur de l'Europe, à savoir la Recherche, l'éducation, le financement des infrastructures et l'aide à l'intégration des dix nouveaux Etats membres. Sachant toutefois que le contexte de l'Union européenne est déjà difficile, il est peu probable que le Parlement bloque l'exécution du budget en posant son veto.

Quant à l'élargissement...

Le principal objectif pour la présidence autrichienne dans le domaine des relations extérieures et de l'élargissement sera, comme le souligne clairement Ursula Plassnik, de «*renforcer la stabilité et la sécurité des Balkans occidentaux.*» «*C'est pourquoi –continue-t-elle- nous faisons notre maximum pour que ces pays se rapprochent de l'Union européenne et nous les soutenons dans leur processus de réforme. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait une zone d'insécurité et d'instabilité entre l'Italie et la Grèce.*». La question « comment améliorer la coopération politique et économique et le développement entre l'UE et les Balkans occidentaux (aujourd'hui aux portes de l'Europe communautaire) » s'est posée déjà lors d'une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères des 25 et des Etats des Balkans occidentaux les 10 et 11 mars 2006 à Salzbourg.

En outre, le suivi de la situation en Bulgarie et en Roumanie, en vue de leur adhésion prévue en 2007, ou en 2008 sera intensifié. (Voir article «*Les nouveaux pays candidats*»). Ensuite il y aura la question de la Croatie et de la Macédoine. Quant aux négociations d'adhésion avec la Turquie, auxquelles les Autrichiens- selon un récent sondage Eurobaromètre- semblent les plus réticents parmi les Européens, elles seront poursuivies «*de façon objective et professionnelle.*». Néanmoins, le processus de négociation sera «*difficile*», comme l'a souligné le Chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel.

Etant donné que la capacité d'absorption de l'Union européenne est proche de ses limites, «*nous devons faire très attention quant à tout nouvel engagement, mais nous devons également respecter les engagements que nous avons pris*», a déclaré Olli Rehn, le commissaire à l'élargissement.

Bref rappel chronologique : l'Autriche et la construction européenne (Source : *Le Taurillon, magazine eurocitoyen* ; <http://www.taurillon.org>)

- 20 novembre 1959 : Membre fondateur de l'AELE (Association européenne de Libre Echange).
- 1987 (17 juillet) : Demande d'adhésion à la CEE.
- 1989 (31 juillet) : Avis favorable de la CEE.
- 1994 (12 juin) : Référendum autrichien (66 % pour l'entrée dans l'UE).
- 1994 (24 juin) : Signature du Traité d'adhésion.

- 1994 (31 décembre) : l'Autriche quitte l'AELE pour rejoindre l'UE.
- 1995 (1er janvier) : Entrée effective de l'Autriche dans l'Union européenne.
- 1998 (second semestre) : première présidence autrichienne de l'UE.
- 2000 (janvier- septembre) : Crise diplomatique entre l'UE et l'Autriche (à cause de la participation de l'extrême droite au gouvernement autrichien).
- 2006 (1^{er} janvier-30 juin) : deuxième présidence autrichienne du Conseil européen.

Anna Zygmunt

* * * * *

La Directive Bolkestein, petite histoire d'une directive qui a fait couler beaucoup d'encre

« Cette directive pourrait bien être l'impulsion la plus forte donnée au marché intérieur depuis sa création en 1993. Nous devons libérer nos entreprises de services, de façon à ce qu'elles puissent se développer et créer les emplois durables dont l'Europe a besoin. Certaines des restrictions nationales sont archaïques, pesantes et en contradiction avec la législation de l'Union européenne. Elles doivent purement et simplement disparaître. », déclarait Frits Bolkestein lors de son mandat au sein de la Commission européenne (1999-2004). Chargé des questions relatives au marché intérieur, à la fiscalité et à l'union douanière, il est notamment à l'origine du projet de la directive « Service » dite directive « Bolkestein ».

I. Contexte

L'objectif premier de la proposition de l'ancien commissaire Bolkestein était de réaliser un véritable marché intérieur des services en éliminant les barrières juridiques et administratives au développement des activités de services entre les Etats membres (l'interdiction des restrictions à la libre prestation de services était d'ailleurs déjà présente dans le Traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne le 25 mars 1957). L'objectif d'abaisser les barrières non tarifaires aux échanges a par la suite été réaffirmé à plusieurs reprises depuis 30 ans, notamment dans la stratégie de Lisbonne de 2000 qui se fixe pour objectif la réalisation en Europe de « l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Cette proposition législative est d'autant plus importante pour la vie économique de l'Union que le marché intérieur des services représentent jusqu'à **70% du PNB de l'Union** (la France étant le troisième exportateur de services dans l'Union des 25).

- - -

Dès les Traités de Rome (1957), la Communauté européenne avait été fondée comme un « Marché commun » éliminant les barrières douanières qui limitaient les échanges de biens entre les pays signataires du traité de Rome. Cette ouverture a conduit à une forte augmentation du commerce entre les Etats membres. En 1986, ils décident de passer à la vitesse supérieure en construisant un « Marché unique » et en supprimant les barrières non tarifaires aux échanges. A partir de 1993, non seulement les biens devaient pouvoir circuler librement entre les pays membres, mais aussi les capitaux, les entreprises et les services.

- - -

Dans le cadre de la liberté de circulation des marchandises, c'est l'arrêt « Cassis de Dijon » qui fait référence - affaire du 20 février 1979 de la Cour de Justice des Communautés européennes. Un importateur allemand de la liqueur de Cassis de Dijon, s'est vu interdire l'importation de celle-ci en Allemagne, sous prétexte qu'elle n'était pas conforme aux standards de ce pays. Le fournisseur français a déposé un recours devant la Cour de Justice des Communautés européennes et obtenu gain de cause. Cet arrêt de la Cour de justice consacre le principe de reconnaissance mutuelle par les Etats membres de leurs réglementations respectives, en l'absence d'harmonisation communautaire. Ceci afin d'éviter le protectionnisme intra-communautaire et d'offrir aux entreprises européennes un grand marché domestique sans frontières et obstacles intérieurs, comme en disposent leurs concurrents américains, chinois ou japonais.

- - -

II - La genèse du projet de directive « Services »

13 janvier 2004 : La Commission Prodi adopte la proposition de directive Bolkestein qui entend supprimer les obstacles nationaux à la libre circulation des services. Un sigle cristallise toutes les critiques : le **PPO** (principe du pays d'origine - voir glossaire). Conformément à ce principe, l'opérateur respecte les normes de son pays d'origine (comme c'est le cas pour les marchandises) et non obligatoirement celles du pays de destination. En cas d'établissement définitif, il respecte les lois du pays de destination.

22 novembre 2005 : La proposition est modifiée par la commission du marché intérieur du Parlement européen : elle en exclut notamment les soins de santé et le droit du travail qui doivent être du ressort des pays où s'exerce le service.

16 février 2006 : La version adoptée en première lecture par le Parlement tient compte d'un certain nombre de modifications (voir partie IV).

4 avril 2006 : La Commission européenne propose une nouvelle version modifiée de la directive tenant compte de la majorité des amendements du Parlement européen. Le texte doit maintenant être voté par le Conseil des ministres des 25 Etats membres.

III. Bolkestein I

La législation européenne, tendant à supprimer toutes les entraves à la libre-circulation des services et à mettre en concurrence les services dans certains secteurs (comme les services portuaires), s'est faite, jusqu'à très récemment, de manière **sectorielle** puisqu'il existe des textes sur les services financiers, le transport routier aérien et maritime des passagers, les professions libérales. Ces textes ont mis en place dans un premier temps quelques normes communes puis ont cherché par la suite à favoriser la reconnaissance mutuelle des qualifications, des licences et des régimes d'autorisation.

Rompant avec cette logique sectorielle (accompagnée d'une harmonisation progressive des législations et du principe de reconnaissance mutuelle), la Commission européenne a proposé en 2004 une directive générale sur les services ou directive « Bolkestein ». Néanmoins, la proposition de directive générale sur les services entendait compléter l'acquis communautaire et non se substituer aux directives existantes et notamment à la directive « Travailleurs détachés » de décembre 1996 et qui concerne le **détachement de travailleurs** effectué dans le cadre d'une prestation de services. Celle-ci précise que le droit du travail applicable (salaire minimum, congés, règles d'hygiène et de sécurité, etc.) reste celui du pays où le travailleur est détaché (et non celui du pays d'origine). La directive sur le détachement ne s'applique qu'à partir d'une période de 8 jours (et jusqu'à 18 mois). Ainsi, dans son article 17, la directive Bolkestein précise que le principe du pays d'origine ne se substitue pas à la directive de 1996 sur « *les travailleurs détachés* ». Or celle-ci stipule qu'un Hongrois ou Polonais qui viendrait travailler en France doit se soumettre au droit du travail français.

Quels étaient les domaines concernés ?

La première proposition de directive couvrait un large éventail de services notamment les services aux entreprises comme les services de conseil en management, de certification et d'essai, de maintenance, d'entretien et de sécurité de bureaux, les services fournis à la fois aux entreprises et aux consommateurs, tels que les services de conseils juridiques ou fiscaux, les agences immobilières, les services de construction y compris les services des architectes, les agences de voyage et les services de sécurité ; et, enfin, les services liés au secteur du tourisme, les services audiovisuels, les services de loisirs, les centres sportifs, les parcs d'attraction...

Le projet de directive Bolkestein I s'appliquait ainsi à tous les services qui ne faisaient pas l'objet d'une législation ou d'une dérogation spécifique. Elle ne s'appliquait donc pas aux services financiers, aux services des transports, aux services et réseaux de communication électronique, aux services postaux et aux services de distribution d'eau et d'énergie.

Au sein des services « publics », les « **services d'intérêt général** » (**SIG**) étaient concernés, mais pas les **services d'intérêt économique général (SIEG)**, c'est-à-dire les services qui correspondent à une activité économique et qui sont par conséquent ouverts à la concurrence.

Les services d'intérêt économique général non régulés (services de santé et sociaux tels que le logement social, l'aide aux personnes vulnérables, les services culturels) étaient par conséquent également concernés par cette première version de la directive.

Alors que la proposition ne comprenait pas les services de nature non économique comme l'administration publique ou l'enseignement public qui restaient assurés par l'Etat dans l'accomplissement de sa mission.

Simple à comprendre en substance, le **PPO** (développé dans l'article 16 du premier projet de directive) désigne la prévalence des règles du pays d'origine de la prestation de service sur celles du pays de destination. Ainsi, en vertu de ce principe, un ouvrier portugais offrant ses services dans un pays étranger agirait-il selon la réglementation de son pays d'origine, quel que soit le pays dans lequel il exerce. De même, une agence publicitaire dont le siège se situerait en Grande-Bretagne pourrait offrir ses services en France ou en Espagne, mais tout en fonctionnant selon la réglementation britannique ; un architecte vivant à Madrid aurait pu librement travailler en Pologne ; un notaire italien aurait pu réaliser la transaction d'une vente immobilière à Paris ou à Vienne...

Du point de vue du marché, le problème se posait quant à l'harmonisation des normes salariales, sociales, des règles d'exercice (qualité du service, diplômes requis, normes techniques) du **pays d'origine** du service qui devaient être automatiquement reconnus par le pays où la prestation est effectuée, encourageant par là-même la compétition entre les prestataires.

Avec un autre objectif affirmé : la lutte contre le travail au noir, assez répandu dans l'Union européenne, qui lui ne respecte aucune règle, ni celles du pays destinataire ni celles du pays d'origine.

Du point de vue politique, un problème se pose sur le plan social et environnemental. Le choix de la politique, c'est le choix de la longue et difficile harmonisation des standards et des statuts nationaux : c'était le choix effectué, en 1986, par Jacques Delors, lorsqu'il présidait la Commission européenne. Le traité et la jurisprudence posent cependant des limites dès lors que l'activité en question relève de l'exercice de l'autorité publique ou dès lors que des restrictions visent à protéger *l'ordre public, la santé publique ou la sécurité publique*.

Plusieurs organisations et formations politiques redoutant notamment que le texte n'ouvre la porte à des pratiques de dumping sociale ont manifesté leur inquiétude. Le 16 février 2006, le Parlement européen a voté une modification en profondeur du texte d'origine par 314 voix pour et 215 voix contre ainsi que 33 abstentions.

IV. Bolkestein II

Votée dans le cadre du **processus de codécision** qui donne un poids quasiment équivalent au Parlement européen et au Conseil des ministres, le nouveau projet de directive a passé le stade de la première lecture du Parlement européen le 16 février 2006. Le texte voté est formellement nouveau, mais basé en grande partie sur celui retiré au printemps 2005. La prochaine étape législative sera le vote d'éventuels nouveaux amendements par le Conseil de l'Union européenne. Si aucune modification n'est apportée, le texte sera considéré comme accepté ; sinon, un second vote aura lieu au Parlement puis au Conseil. Dans la pratique, les textes sont très souvent amendés et soumis à un nouveau vote.

La directive Bolkestein, version modifiée : ce qui change

-le principe du pays d'origine est supprimé

Pour ce qui est de l'établissement dans un autre pays membre, la législation qui s'applique au prestataire de services est celle du pays d'accueil. **La règle de la libre-circulation des services remplace le principe du pays d'origine.** Que ce soit dans le cas de la prestation transfrontalière ou de l'établissement, le texte adopté préconise une meilleure coopération entre les administrations nationales. Ainsi, la nouvelle version de la directive met les Etats membres en obligation de respecter le droit du prestataire de fournir les services et de lui garantir le « libre accès à l'activité des services ainsi que son libre exercice sur son territoire. » Parmi les mesures décisives vouées à faciliter les relations entre les prestataires et les autorités compétentes, le principe du **"guichet unique"** est maintenu dans le texte et ses compétences ont été élargies. Les dispositions relatives à la simplification administrative ne concernaient initialement que l'établissement des prestataires, désormais la circulation des services est également concernée. Ceci parce que le Parlement a décidé d'accepter des exigences (absentes du projet initial) que l'Etat de destination peut imposer à une entreprise venant d'un autre Etat membre pour fournir temporairement un service sur son territoire.

-le champ d'application est restreint

Le nouveau projet exclut les services «poursuivant des objectifs de protection sociale», du logement social, des pharmacies, des services de prise en charge des enfants, des «services d'éducation et de culture qui poursuivent des objectifs sociaux», de l'intérim, de la santé, de l'audiovisuel et du notariat.

La directive exclut également les services déjà libéralisés ou en voie de l'être c'est-à-dire l'eau, l'énergie, le traitement des déchets, les services postaux.

Les soins de santé, eux, font l'objet d'une disposition spécifique qui, non seulement a pour but de les soustraire du champ d'application de la directive, mais en donne une définition élargie. Les médecins, même s'ils sont favorables à la libre circulation à l'intérieur de l'Union européenne, ne souhaitent pas que la directive puisse s'appliquer à leur fonction. Ils préfèrent continuer à se référer à la directive déjà existante sur la « reconnaissance des qualifications professionnelles », actualisée en 2005. Celle-ci autorise l'établissement d'un médecin en provenance d'un autre pays européen, dans les mêmes conditions que pour les nationaux. Par exemple, un médecin français peut accompagner librement une colonie de vacances en Italie ou un chirurgien belge pratiquer une opération dans un hôpital portugais. Ils doivent seulement faire une déclaration annuelle, fournir la preuve de leurs diplômes et respecter le droit pénal (euthanasie, avortement) du pays dans lequel ils interviennent.

En résumé : cette nouvelle version du projet de la directive ne s'appliquera pas aux travailleurs détachés par leurs entreprises pour une mission de plus huit jours dans un pays tiers (voir directive « travailleurs détachés »), pas plus qu'aux professions qui bénéficient déjà d'une harmonisation (architectes, kinés, sages-femmes, avocats ...). D'autres domaines sont exclus, comme le commerce électronique et la radiodiffusion (déjà couverts par des lois européennes), mais aussi les services financiers, les transports, y compris les taxis et les ambulances, les

services portuaires, les jeux d'argent, la santé, l'aide sociale, les services sociaux et ceux liés à la famille, le financement des logements sociaux, les agences de travail temporaire et les services de sécurité.

La proposition révisée par la Commission européenne de la directive relative aux services dans le marché intérieur a été présentée au Parlement européen le 4 avril 2006 par le Président de la Commission, M. Barroso. Les eurodéputés ainsi que le gouvernement français ont fait savoir que leurs principales préoccupations étaient satisfaites. La balle est maintenant dans le camp du Conseil des Ministres des 25.

Glossaire

Services : toute activité économique non salariée consistant à fournir une prestation qui fait l'objet d'une contrepartie économique ;

Prestataire : toute personne physique ressortissante d'un Etat membre ou personne morale qui offre ou qui fournit un service ;

Destinataire : toute personne physique ou morale qui, à des fins professionnelles ou non, utilise, ou souhaite utiliser, un service ;

Principe du pays d'origine : les fournisseurs de services sont soumis aux lois de leur pays d'origine et non à celles du pays dans lequel ils fournissent un service. Ce principe a été un des éléments les plus discutés de la directive ;

Etat membre d'origine : l'Etat membre sur le territoire duquel le prestataire du service concerné a son établissement ;

Soins hospitaliers : soins médicaux qui ne peuvent être délivrés qu'au sein d'une structure médicale et qui nécessitent, en principe, l'hébergement de la personne qui reçoit ces services. La directive Bolkestein entendait supprimer les obstacles que les Etats membres mettent à rembourser les soins médicaux des patients qui voyagent. Par exemple, un malade de Strasbourg souffrant de la maladie de Parkinson pourrait se faire soigner à Fribourg en Allemagne, à une distance de 75 Km, mais les caisses d'assurance-maladie ne lui en donnent pas l'autorisation. De même, une sage-femme allemande qui pratiquait des accouchements à domicile en Lorraine a dû renoncer, en raison des tracasseries administratives : elle devait faire une déclaration chaque fois qu'elle se rendait auprès de sa patiente française.

La proposition initiale de la directive spécifiait que les soins non hospitaliers ne requerraient plus d'autorisation préalable et que les soins hospitaliers seraient remboursés au tarif le plus favorable pour le client ;

Guichet unique : chaque prestataire devrait pouvoir accomplir toutes les formalités et procédures requises auprès d'un même organisme. Le prestataire ne devrait plus avoir à se rendre auprès de plusieurs instances, organismes, bureaux, etc : il pourrait ainsi disposer d'un même interlocuteur. Les règles de fonctionnement du *guichet unique* seraient identiques dans chaque Etat membre ;

Dumping social :

« Il s'agit de toute pratique consistant pour un Etat ou une entreprise à violer, à contourner ou à dégrader de façon plus ou moins délibérée le droit social en vigueur afin de tirer un avantage économique notamment en terme de compétitivité. Le dumping social peut-être intracommunautaire, lorsqu'au sein même de l'Union européenne on observe des stratégies d'entreprises ou d'Etats jouant sur les niveaux de protection sociale et le coût du travail. Il peut aussi être extra-communautaire, lorsqu'il est pratiqué par des pays tiers dans des secteurs à forte densité de main-d'œuvre qui ne respectent pas les règles sociales fondamentales fixées par

l'Organisation internationale du travail (OIT). » Gaëtan Gorce rédacteur d'un rapport sur le dumping social en Europe in *Le Monde* 14 juin 2000.

Carmen Amaritei - Elsa Glombard

* *
*

Interviews

Ambassadeur de Roumanie en France

04.04.2006

I. Comment la Roumanie a vécu la période qui a suivi la chute du communisme ?

La révolution de 1989 n'a pas marqué seulement la chute du communisme mais aussi l'entrée de la Roumanie dans une période de profondes transformations, parfois douloureuses, avec des hauts et des bas, à travers lesquelles une grande partie des structures politiques et économiques de l'ancien régime ont été écartées et remplacées par de nouvelles structures, qui ne sont pas forcément plus performantes.

C'est le moment où la société roumaine s'est « ré-ouverte » vers la civilisation et vers les valeurs occidentales, c'est-à-dire vers un espace politique, économique et culturel auquel la Roumanie a toujours appartenu.

Expression directe de ces transformations, les citoyens roumains ont regagné leurs droits et leurs libertés démocratiques fondamentales. Le système politique, caractérisé par l'existence du parti-état, c'est-à-dire du parti unique, a été remplacé par le pluripartisme. Le résultat a été tout un « éventail » de partis politiques démocratiques couvrant tout le spectre politique roumain. Et en même temps, avec la victoire de la Révolution de 1989, le peuple roumain a pu élire librement ses représentants pour les nouvelles institutions démocratiques du nouvel Etat de droit. La Roumanie est passée d'une structure d'économie centralisée et de commande (conformément au modèle économique d'avant 1989) à une économie soumise aux lois concurrentielles du libre marché.

II. A ce jour, quels sont, selon vous, les points forts et les points faibles de la Roumanie dans le processus d'intégration à l'Union européenne ?

Si j'essaie d'énumérer les points forts de la Roumanie dans son processus d'intégration européenne, je mentionnerais d'abord le grand soutien de la part de la quasi-totalité de l'opinion publique roumaine à l'objectif d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. D'ailleurs, tous les partis politiques roumaines, parlementaires ou non, ont inscrit cet objectif stratégique en place prioritaire dans leurs agendas de politique extérieure.

N'oublions pas que la Roumanie va représenter, dans sa qualité de futur membre de l'Union européenne à 27, le 7^{ème} Etat du point de vue de la dimension démographique et le 8^{ème} du point de vue de la superficie. Mon pays possède un potentiel agricole remarquable, la Roumanie étant considérée entre les deux guerres comme le greniers à blé de l'Europe. La force de travail est bien qualifiée et disciplinée, les travailleurs roumains étant très appréciés partout en Europe. Et dernière chose non négligeable, en qualité de futur membre de l'Union européenne, la Roumanie peut apporter une contribution importante pour promouvoir la PESC/PESA de l'Union européenne et pour contrôler les flux de l'immigration illégale provenant des Etats du Moyen Orient, de la Mer Caspienne et de l'Asie Centrale.

N'oublions pas qu'avec l'admission de la Roumanie, l'Union européenne deviendra riveraine de la Mer Noire, et que plus de 70% du besoin énergétique des Etats occidentaux provient ou transite

par cette région. En conséquence, mon pays détiendra une position stratégique importante dans le domaine de la sécurité de l'espace de l'Union européenne, à côté des autres partenaires communautaires.

Concernant les points faibles, je mentionnerais d'abord ceux qui sont relatifs à un manque d'esprit d'initiative, visible surtout parmi la population âgée, dû à la longue période vécue sous le système communiste, une capacité administrative encore insuffisante avec des conséquences directes sur la capacité d'absorption des fonds communautaires, la division des propriétés agricoles (ce qui influence directement la productivité du travail dans ce secteur), ainsi que le niveau des infrastructures de transport encore sous la moyenne communautaire.

III. Pensez-vous que les relations franco-roumaines historiquement privilégiées soient toujours d'actualité ?

Les relations franco-roumaines ont connu à la fois une longue et glorieuse histoire. La France a toujours su être à côté de la Roumanie dans tous les moments importants de notre histoire. Je commencerai par l'Union des Principautés roumaines en 1859, à l'époque de Alexandru Ioan Cuza. J'évoquerai ensuite la constitution de la Grande Roumanie, après la fin de la première guerre mondiale, et pour ne pas trop entrer dans les détails historiques, je m'arrêterais à la période d'après décembre 1989, commencée par la chute du régime communiste de notre pays et le soutien accordé dès le début par la France à toutes les démarches roumaines de réintégration dans la communauté occidentale pour que la Roumanie soit admise dans l'OTAN et dans l'UE.

A présent, la Roumanie représente pour la France un important allié au sein de l'OTAN grâce à sa contribution pour la stabilité et la sécurité de l'espace euro-atlantique, un partenaire économique et un milieu d'investissement très attractif ainsi qu'un futur membre significatif de l'UE-27. En même temps, il est important de souligner que la France et la Roumanie partagent une vision identique ou convergente sur le futur de la construction européenne et sur plusieurs points inscrits dans l'agenda européen. Les deux pays ont des objectifs communs et je crois qu'il suffit que je mentionne la politique agricole commune, le développement rural, l'édification de la dimension de sécurité et de défense de l'UE ou le modèle social européen. En plus de ça, la Roumanie représente pour la France un vrai pôle de latinité et un vrai pivot de la francophonie internationale, le plus important, d'ailleurs dans l'Europe centrale et orientale.

IV. Etes-vous optimiste sur les perspectives d'adhésion de la Roumanie dès le 1^{er} janvier 2007 ?

Je suis plus qu'optimiste, et suis complètement convaincu par la capacité de mon pays à atteindre l'objectif de l'intégration européenne en suivant le calendrier établi par le Conseil européen pour le 1^{er} janvier 2007. Il me faut mentionner que cet optimisme connaît un autre ressort, dirais-je, toujours aussi important. Il s'agit du soutien politique, moral et financier reçu d'une manière ferme et permanente par la Roumanie dès le lancement de la 5^{ème} extension de l'UE, et cela de la part de partenaires et alliés traditionnels au niveau européen, parmi lesquels la France s'est toujours trouvée au premier rang.

V. Les autorités roumaines envisagent-elles des manifestations particulières pour célébrer la prochaine adhésion ?

Les autorités roumaines ont en vue un riche calendrier de manifestations destinés à marquer le moment symbolique de l'admission de la Roumanie dans l'UE, le 1^{er} janvier 2007 aussi bien dans le pays que dans les Etats voisins. En ce qui me concerne, l'Ambassade de Roumanie à Paris se propose de marquer cet événement de référence dans l'histoire d'après décembre 1989 de notre pays par l'organisation de conférences, de séminaires, d'événements culturels avec la participation de personnalités de prestige de la sphère politique, économique, sociale ou culturelle. Certaines de ces manifestations sont déjà finalisées, et d'autres sont en cours de l'être.

VI. Selon vous, le contexte historique – et les valeurs fondatrices (paix, ouverture, tolérance, recherche de l'intérêt commun...) - de la construction européenne, démarrée à l'ouest de l'Europe avec l'acte du 9 mai 1950, déclaration de Robert Schuman proposée par Jean Monnet, sont-ils connus en Roumanie ? Des milieux universitaires, des milieux politiques, dans les écoles, dans la population ? (Si ce n'est pas suffisamment le cas, pensez-vous qu'il puisse être utile d'envisager une politique d'information spéciale destinée à ces publics ?)

Le début de la construction européenne est bien connu en Roumanie, surtout par les catégories jeunes et dynamiques de la population. D'ailleurs, la problématique européenne fait l'objet de nombreux cours universitaires, post-universitaires et doctoraux qui jouissent d'un grand intérêt de la part des jeunes.

D'autre part, les autorités roumaines ont mis au point, en tant que partie intégrante de la stratégie nationale, une large promotion et popularisation des principes de la construction européenne parmi les citoyens. Le but étant une meilleure familiarisation avec les institutions communautaires, des droits et des obligations qu'ils auront en qualité de futurs citoyens de l'Union européenne.

* * * * *

Darina Karova

Interview de Darina Kárová

Directrice du Festival international de théâtre de Nitra - Divadelná Nitra,
Slovaquie

8 février 2006

Théâtre Andrej Bagar,

siège du Festival international de théâtre de Nitra (<http://www.nitrafest.sk>)

CEDH: Vous êtes fondatrice du plus grand festival international de théâtre de Slovaquie, - Divadelná Nitra. Vous en êtes aussi la directrice, sur une base de réélection tous les 4 ans. Comment a évolué cet événement, qui fêtera ses 15 ans en septembre prochain ?

Darina Kárová: Divadelná Nitra est une initiative non gouvernementale, qui, dans son esprit de liberté, s'est parfois durement confronté au contexte politique et social slovaque. Sa vulnérabilité économique est le prix de son indépendance. À sa création en 92, le festival reçoit une aide de 84% de l'état qui, à cette époque, soutient encore massivement les activités culturelles, surtout internationales. Cette subvention passe à zéro en 1997, sous le gouvernement ultra-nationaliste de Vladimir Meciar, qui dure de 94 à 98. Le festival va par la suite se stabiliser et se développer, - avec le défi d'être prêt pour septembre avec des accords de subventions en mai. Dans les moments cruciaux, Divadelná aura survécu grâce à l'aide des pays européens - aujourd'hui de 25% -, et du privé.

CEDH: De quelle façon s'est, en parallèle, développée la programmation ?

Darina Kárová: À partir de 1997, nous inversons la part spectacles étrangers/spectacles slovaques - les premiers passent à 10 environ et les nationaux entre 3 et 5. De plus, nos possibilités comme nos choix propres nous font depuis lors privilégier les "découvertes", plutôt que des célébrités comme Peter Brook, Philippe Genty ou Rodrigo Garcia, que nous recevions au début avec des jeunes plutôt venus de l'"Est".

Nombreux sont nos ex "étoiles montantes" aujourd'hui très connus, tels les metteurs en scène Jan Antonín Pitínský (Rép.Tchèque), Andreas Kriegenburg (Allemagne), Eric Lacascade (France) ... Grâce à nos contacts dans 35 pays toujours à l'affût de courants et talents nouveaux, ce festival plutôt petit sur la scène internationale peut offrir une alternative stimulante à des événements plus importants mais plus conservateurs.

CEDH: Votre festival fonctionne par thèmes. Vous nous donnez quelques exemples ?

Darina Kárová: Les thèmes viennent de notre programmation, - novatrice, parfois provocatrice, qui veut susciter controverses et réflexions sur des sujets d'actualité ou touchant à l'intime. En 2004, "Approchez la vérité" reflétait la tendance des créateurs à questionner au coeur leurs publics sur la responsabilité politique, le déclin des valeurs, le suicide...La ligne 2005 pourrait venir du programme OFF - Open Festival Forum -, "Toujours Jeunes", où les lectures de pièces portent sur la déification de la jeunesse. Médecins, psychologues, cosmétologues, seront là pour en parler.

CEDH: Que diriez vous de votre public ?

Darina Kárová: L'attirer a été un challenge. Le début des années 90 connaît une crise du public: la politique s'accapare tout, avec la fin du communisme, la séparation d'avec les Tchèques, la période Meciar.

Et après 40 ans de "normalisation", ce public non préparé à la critique est submergé par une culture commerciale de type anglo-saxon, celle des reality shows, de la publicité...qui séduit aussi d'emblée les jeunes. On veut la même chose au théâtre: l'aseptisé, les fausses émotions, au mieux l'approche bourgeoise.

On n'aime guère aussi se rappeler ceux du "bloc" passé, à l'exception de ses amis tchèques - et la billetterie s'en ressent, quand le festival invite des Lithuaniens, des Estoniens...

Tout cela, avec un programme qui dérange. À Varsovie par exemple, le metteur en scène Krzysztof Warlikowski vit la même situation.

CEDH: Vous avez pourtant trouvé des modes d'approches ?

Darina Kárová: Oui, en créant 2 pôles, avec des spectacles significatifs au niveau international et une semaine de fête dans la ville, des activités régionales, des ateliers pour enfants, des concerts...ainsi que des films, des lectures de pièces dans le OFF... Un faisceau d'activités pour attirer des non initiés ou les jeunes, - avec qui nous faisons un gros travail éducatif -, et les faire s'intéresser aux spectacles principaux.

Et puis si le contenu des spectacles est sérieux, la forme est attractive, à la lisière des genres, entre danse et art visuel, tragique ou burlesque... On rit souvent, de bon coeur, ou dans la profondeur - c'est ça, l'avant-garde d'aujourd'hui.

CEDH: Comment réagissent les médias ?

Darina Kárová: Les rapports sont très bons avec les télévisions privées, et nous ne sommes plus interdits comme à la mi 90 sur la télévision publique, - mais nous restons sans captation de nos spectacles, connus pour leur très haut niveau, mais jugés peu commerciaux. Côté presse, des annonces, mais pas de critiques, ce qui est une situation tragique et quasi générale en Slovaquie au niveau artistique. Il n'y a pas de dotation régulière pour les périodiques d'information liés à la réflexion, et les quotidiens ne donnent pas l'espace nécessaire à leurs journalistes - de toute façon pas formés pour ça. Et ce d'autant moins que le théâtre de Nitra, très contemporain, exige un langage adapté. Les critiques nous viennent de l'extérieur, via la quarantaine de journalistes étrangers présents au festival.

CEDH: Cette situation est aigue, mais partout ailleurs en Europe, en Amérique du nord, on s'interroge aussi sur la place de la critique dans le domaine artistique et sur la part grandissante prise par l'événementiel.

Darina Kárová: C'est vrai, et même si les critiques tchèques ont eu pendant 10 ans un espace de réflexion que n'ont pas eu les Slovaques, ils vivent aussi ces problèmes. Tous se réuniront bientôt sur le thème "La mort de la critique"...

CEDH: Dans votre position de festival international, et compte tenu de vos orientations, quels sont vos échanges avec les professionnels du théâtre en Slovaquie?

Darina Kárová: Avec un milieu encore en recherche d'identité entre divertissement et questionnements profonds, les choix ne sont pas évidents. Ceci dit, en 14 ans et dans le seul programme principal, il y a eu 110 oeuvres slovaques pour 130 étrangères, avec des mises en scène par les plus noms les plus établis de Slovaquie, - Blahoslav Uhlár, Roman Polák, ou par une génération plus jeune: Rastislav Ballek, Martin Cicvák...

Notre collaboration avec les professionnels, c'est d'ouvrir une confrontation avec des courants dont ils ont longtemps été coupés, via les spectacles et des rencontres et ateliers avec les nombreuses personnalités internationales présentes au festival. C'est en outre toutes formes de promotions pour les acteurs, les créateurs, ou pour des initiatives comme celles de l'Institut du Théâtre - l'Atelier de la traduction, ou Nova Drama, écho des tendances nouvelles en

dramaturgie. Avec, en événement depuis 10 ans, la remise des prix Dosky de la saison théâtrale nationale.

Entre Charybde et Sylla, nous avons créé un pont... encore insuffisamment utilisé.

CEDH: Que pouvez-vous dire du milieu culturel slovaque ?

Darina Kárová: Politiquement très polarisé et mobilisé au début des années 1990, ce milieu est aujourd'hui en phase de désillusion et de lassitude, ce qui ne l'aide pas à se concerter pour faire des propositions cohérentes au gouvernement. En cette période de reconstruction où le politique et l'économique ont primé, c'est aussi l'atmosphère sociale même, - où l'on se cherche ses moyens d'adaptation -, qui n'incite pas à s'ouvrir à la culture.

Il faut espérer que les mouvements d'aujourd'hui sur, par exemple, des questions anciennes comme l'achèvement du nouveau Théâtre national conçu il y a 25 ans, perdureront au-delà des législatives anticipées du 17 juin prochain pour déboucher sur une vraie prise en considération de la culture - et sur la volonté d'agir en interaction et à long terme dans ce domaine.

CEDH: Parmi les nombreux festivals créés dans les années 1990, à la fin du communisme, pouvez-vous nous en citer quelques-uns dans la lignée de Divadelná Nitra ?

Darina Kárová: On trouve en Pologne "Kontakt" et "Dialogue", "Divaldo" en République tchèque, le festival de Sibiu en Roumanie, "Baltic House" à St Petersburg. Et aussi le "Festival Bitef", plus ancien, à Belgrade, - avec d'autres... Autour d'une pluralité de thèmes, ils sont tous très ambitieux sur les échanges culturels.

CEDH: Vos objectifs, vos souhaits particuliers à ce jour ?

Darina Kárová: Trouver un sponsor principal, quelqu'un qui ne voudrait pas que des célébrités, mais apprécierait la découverte et les remises en cause,...dans une ville qui n'est pas Bratislava, mais à 90 km de là. Nous aimerions aussi devenir un médiateur de la création, partie prenante dans une coproduction spécialement conçue pour le festival, et ne plus être seulement inspirateur ou présentateur.

Divadelná Nitra 2006: du 22 au 27 septembre

Institut du Théâtre: www.theatre.sk

Claude Olga Infante

* * * * *

Le Dossier

Les nouveaux pays candidats : quelles frontières pour l'UE ?

Depuis ses origines, la Communauté européenne a été conçue comme une construction ouverte. Si, comme l'indiquent les termes de la Déclaration Schuman³ (9 mai 1950) « *l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne* », elle précise qu'il s'agit « *d'une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe* ». Sept années plus tard, le préambule du traité de Rome affirme que la Communauté européenne « *assure par une action commune le progrès économique et social en éliminant les barrières qui divisent l'Europe* ».

Selon l'article « O » du traité sur l'Union européenne (1993), « *Tout Etat européen peut demander à devenir membre de l'Union* ». De 6 à 15, l'Union européenne s'était élargie par petites touches entre 1991 et 1995. Après la chute du mur de Berlin en novembre 1989, les années 1990 ont été marquées par la réunification de l'Allemagne, la libération du Centre et de l'Est européen et le démantèlement de l'URSS. C'est alors une dizaine de nouveaux Etats qui ont aspiré à rejoindre les démocraties de l'Ouest, symboles de paix et de succès économique. Dès lors, il est apparu impossible de laisser ces nouvelles démocraties à l'écart du processus d'union européenne.

A l'aube du XXI^{ème} siècle, le continent européen tourne une nouvelle page de son histoire. Le cinquième élargissement, intervenu le 1^{er} mai 2004, a repoussé les frontières de l'Union européenne. Ces dernières se situent désormais davantage à l'Est (avec la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et la Pologne), au Nord-Est (avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie), au Sud (avec Malte) et au Sud-Est (avec Chypre). **Le centre géographique de l'Union est ainsi passé de la Belgique à l'Allemagne.**

* * *

Quelles sont les conditions à remplir pour faire partie de l'Union européenne ?

Le premier critère à remplir est le **critère géographique**. L'article 237 du traité CEE de 1957, devenu article « O » dans le traité de Maastricht précise que : « *tout Etat européen peut demander à devenir membre de l'Union* ». Cette condition préalable n'a toutefois pas été définie avec suffisamment de précision et pose de manière évidente la question des limites géographiques du continent européen. S'étend-il de « Brest à Vladivostok » ? Autrement dit, la Russie a-t-elle

³ Préparée et proposée par Jean Monnet à Robert Schumann et son équipe en avril et mai 1950

vocation à y appartenir de même que la partie européenne de l'ex-URSS où se trouvent l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie ? Enfin, si la Turquie est finalement éligible à l'Union, en sera-t-il de même des pays du Caucase (Georgie, Azerbaïdjan, Arménie), de l'Asie centrale (Turkménistan, Kazakhstan) ? Autant de questions délicates qu'il faudra sans doute trancher un jour.

* * *

Pour devenir membre de l'Union européenne, les pays candidats doivent désormais également remplir les trois **critères dits "de Copenhague"** définis par le Conseil européen qui s'est tenu au Danemark en juin 1993.

Ces critères sont les suivants :

1. disposer d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, la protection des droits de l'homme, le respect et la protection des minorités ;
2. disposer d'une économie de marché viable ainsi que d'une capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces de marché à l'intérieur de l'Union ;
3. disposer d'une capacité à assumer les obligations de l'adhésion, notamment de souscrire aux objectifs de l'Union économique et monétaire, et plus généralement d'intégrer l'« acquis communautaire ».

* * *

Quels ont été les derniers pays concernés ?

Au début des années 1990, quatorze nouveaux pays ont déposé une demande d'adhésion à l'Union européenne : 10 pays d'Europe centrale et orientale appelés les « PECO » (la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie) ainsi que Chypre, Malte, la Turquie et la Suisse.

Suite à un changement de gouvernement intervenu en octobre 1996, l'île de **Malte** n'avait pas souhaité poursuivre la procédure d'adhésion à l'Union européenne. Eddie Fenech Adami, redevenu Premier ministre de Malte après sa victoire aux élections de septembre 1998, a réactivé une candidature qui avait été gelée par le gouvernement travailliste.

La situation de **Chypre** fut relativement complexe. Si la situation économique de l'île était très favorable à une intégration rapide, la situation politique fut difficile à gérer en raison de la partition du territoire. En effet, la partie Nord de l'île a été envahie par la Turquie en 1974 et autoproclamée, en 1983, « République turque de Chypre du nord » (RTCN). République actuellement uniquement reconnue par Ankara. Le Premier ministre turc Bülent Ecevit aurait souhaité un divorce à l'amiable « à la tchécoslovaque ». Les Grecs ont obtenu au sommet d'Helsinki, en décembre 1999, que la réunification de Chypre ne soit plus une condition préalable à son adhésion. C'est à ce même sommet que les Turcs ont obtenu, de leur côté, le statut officiel de candidat à l'Union européenne.

Quant à la Communauté internationale, elle tente depuis près de trois décennies de convaincre les deux camps de former une fédération.

Lors du Conseil européen de Copenhague (12-13 décembre 2002), les chefs d'Etats et de gouvernements avaient confirmé que, bien que la réunification ne soit plus une condition préalable à l'adhésion de Chypre, l'Union européenne aurait préféré voir adhérer une Chypre réunifiée. A cet égard, le Conseil européen s'était félicité que les Chypriotes grecs et turcs se soient engagés à poursuivre, sous l'égide de l'ONU, des négociations en vue de parvenir à un règlement global du problème chypriote. Néanmoins, cette tentative n'a pu aboutir suite à l'échec du référendum sur la réunification de l'île organisé le 24 avril 2004 au cours duquel deux tiers des Chypriotes se sont exprimés contre les propositions faites par l'ONU.

Ainsi, depuis le 1^{er} mai 2004, seule la République de Chypre (grecque) est membre à part entière de l'Union européenne.

Calendrier de l'adhésion éventuelle de la Turquie à l'Union européenne

La Turquie est liée depuis longtemps à l'Union européenne. L'accord d'association signé en 1963 plaçait le pays sur la voie de l'Union douanière et d'une adhésion pleine et entière à la Communauté. En 1987, la Turquie a présenté sa candidature à l'entrée dans la CEE. Dans un premier temps, un accord sur l'union douanière est entré en vigueur le 1^e janvier 1996.

En 1997, le Conseil européen a estimé que les conditions politiques et économiques permettant d'envisager les négociations d'adhésion n'étaient pas réunies et a refusé d'accorder le statut de pays candidat à la Turquie. Il rappelait cependant la légitimité de l'adhésion turque à l'Union. Il en ressortait alors que la Turquie appartenait, selon le Conseil - avec bien sûr les hésitations grecques - à l'ensemble géographique et culturel européen. La Commission européenne a confirmé cette orientation en octobre 1999 considérant que « *le temps est venu de faire un pas en avant* ». En décembre 1999, le Conseil européen a donc confirmé ce statut de pays-candidat à la Turquie.

En mars 2001, le Conseil des ministres de l'Union européenne a établi un « Partenariat pour l'Adhésion de la Turquie ». En conséquence, le Parlement turc a adopté cette même année plusieurs réformes de grande ampleur afin de mettre la législation turque en conformité avec les « critères de Copenhague ». Il a notamment approuvé une révision de la Constitution qui donne aux Kurdes le droit de publier dans leur propre langue, ramène la période maximum de détention provisoire de quinze à quatre jours, rend la dissolution de partis politiques plus difficile, accorde une meilleure protection de leur vie privée aux citoyens turcs et facilite la formation d'associations.

Le Conseil européen de Copenhague (13 décembre 2002) a confirmé la décision prise en 1999 à Helsinki, selon laquelle la Turquie avait vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats. La Turquie ne fait cependant pas partie des dix pays qui ont intégré l'Union européenne en mai 2004. Tout en encourageant « énergiquement » la Turquie à poursuivre le processus de réforme engagé, le Conseil européen lui a fixé un nouveau rendez-vous en décembre 2004 afin d'évaluer les résultats du processus de réforme du pays et de lui donner une date pour l'ouverture des négociations.

Enfin, l'avenir de Chypre constitue l'un des problèmes les plus complexes, dont dépend en grande partie l'issue des négociations d'adhésion pour la Turquie. Le Conseil européen du 17 décembre 2004 a soumis l'ouverture de ces négociations à la reconnaissance formelle de la République de Chypre. L'UE rappelle que « *La reconnaissance de tous les Etats membres est une composante nécessaire du processus d'adhésion* » (septembre 2005). Pourtant, la Turquie refuse toujours de reconnaître la partie nord de l'île comme état indépendant.

De ce fait, les débats qui se sont engagés avant la date du 3 octobre ont été animés. La France demandait la reconnaissance « *nette et claire* » de Chypre (13 septembre 2005) ; l'Autriche, hostile à l'adhésion de la Turquie, proposait une option « d'un partenariat privilégié » au cas où les négociations échoueraient. Finalement, le 3 octobre 2005, le Conseil européen a trouvé un compromis en décidant d'ouvrir les négociations d'adhésion entre l'UE et la Turquie. La reconnaissance de la République de Chypre reste l'une des conditions dans ces négociations.

Dans tout les cas, les négociations seront longues, selon les estimations des experts sans doute plus de dix ans. Le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a lui-même précisé que l'adhésion de la Turquie n'était ni garantie, ni automatique (discours du 4-10-2005).

Enfin, la ratification finale d'une éventuelle adhésion serait alors encore soumise à des référendums dans certains pays, notamment la France, rendant l'issue de cette question incertaine.

Lu dans la presse ...

Les argumentaires des partisans et des opposants à l'intégration

Le Monde 13.10.04

Voici une liste non exhaustive des arguments des partisans comme des adversaires de négociations avec la Turquie.

Géographie

Pour : la Turquie a un pied sur le continent européen.

Contre : 95 % de son territoire se trouve en Asie.

Histoire

Pour : l'ancêtre de la Turquie moderne était une puissance européenne qui s'est étendue jusqu'à Vienne (Autriche).

Contre : des Européens se sont battus jusqu'au début du XXème siècle pour se libérer du joug ottoman.

Démographie

Pour : la Turquie apportera à l'Europe le dynamisme de sa population, déjà présente dans de nombreux pays européens.

Contre : avec 100 millions d'habitants, elle sera, en 2020, le pays le plus peuplé de l'Union.

Religion

Pour : l'adhésion d'un pays à majorité musulmane montrera la capacité de l'Union à intégrer les communautés musulmanes qui s'y trouvent déjà.

Contre : sans être un « club chrétien », l'UE fonde son identité sur les valeurs judéo-chrétiennes ; en outre, des menaces pèsent sur le caractère laïc de l'Etat turc.

Economie

Pour : la Turquie a déjà une union douanière avec l'Europe des vingt-cinq.

Contre : le PIB par habitant représente 10 % du niveau moyen de l'Union à vingt-cinq.

Social

Pour : la Turquie est une société jeune qui compensera le vieillissement des membres actuels de l'Union.

Contre : le déséquilibre entre la partie occidentale du pays, au niveau de vie européen, et la partie orientale, sous-développée, est une source de troubles potentiels.

Valeurs éthiques

Pour : la perspective de l'adhésion incitera les Turcs à assumer leur histoire, y compris la reconnaissance du génocide des Arméniens en 1915.

Contre : le refus persistant de reconnaître ce fait historique disqualifie la Turquie comme membre de l'Union.

Droits de l'homme

Pour : les réformes déjà engagées par Ankara pour mettre sa législation aux normes européennes doivent être reconnues.

Contre : sans nier les efforts accomplis ces dernières années, beaucoup reste à faire pour les droits des minorités et pour l'égalité hommes-femmes.

Régime politique

Pour : la suprématie du pouvoir civil sur les militaires a été assurée par les récentes réformes.

Contre : ces réformes ne sont pas complètes et de toute façon, les militaires étaient les garants du caractère séculier de la Turquie contre les menaces islamistes.

Stratégie

Pour : par sa situation géographique et son poids politique, la Turquie, qui a des armées les plus fortes de l'OTAN, sera un atout pour une politique étrangère et de sécurité commune.

Contre : en s'élargissant à la Turquie, l'Union aura des frontières communes avec l'Irak, la Syrie, l'Iran, etc., multipliant ainsi les risques d'instabilité dans son voisinage.

Conflit régional

Pour : grâce à l'UE, Ankara a amélioré ses relations avec Athènes et assoupli sa position sur la réunification de Chypre.

Contre : l'Union ne peut ouvrir des négociations d'adhésion avec un pays dont les troupes occupent toujours une partie du territoire européen (le nord de Chypre).

Institutions

Pour : la vocation européenne de la Turquie a été affirmée par les Européens dès 1963 et le statut de candidat lui a été accordé en 1999.

Contre : ces engagements n'ont jamais fait l'objet d'un accord en bonne et due forme et il est temps de refuser l'engrenage.

Argument tactique

Pour : l'ouverture de négociations n'est pas synonyme d'adhésion et il sera toujours possible d'interrompre le processus à tout moment, en proposant une autre forme de coopération, par exemple un partenariat privilégié.

Contre : l'histoire de l'Europe montre que toutes les négociations d'adhésion se sont soldées par une entrée des candidats dans l'Union.

Europe

Pour : l'UE sortira renforcée d'un élargissement à un grand pays comme la Turquie.

Contre : l'Union se diluera dans des élargissements sans fin, mettant ainsi un terme, comme le veulent les eurosceptiques et les Américains, à toute possibilité de jouer un jour un rôle dans les affaires internationales.

Daniel Vernet

* * *

Quelles perspectives pour les pays de l'ancienne Yougoslavie ?

L'arrivée au pouvoir de Vojislav Kostunica en République fédérale de Yougoslavie (**Serbie et Monténégro**) laisse également envisager des perspectives d'adhésion à long terme pour de nouveaux pays issus de l'ex-Yougoslavie. En avril 2000, la Commission européenne avait d'ores et déjà annoncé un chiffre global de 5,5 milliards d'euros (pour 2000-2006) pour l'aide aux Balkans occidentaux dont 2,3 milliards prévus pour la Serbie post-Milosevic.

En avril 2001, l'Union européenne a signé avec la **République de Macédoine** un accord de stabilisation et d'association. L'événement est significatif, dans la mesure où c'était la première fois que l'Union créait des relations institutionnelles avec un pays de l'ex-Yougoslavie hormis la Slovénie (membre de l'UE depuis le 1^{er} mai 2004). L'Union européenne s'est engagée à hauteur de 355 millions d'euros en faveur de la Macédoine de 1992 à 2001, somme à laquelle s'est ajoutée une aide humanitaire, ainsi que des fonds au titre de l'aide régionale. La Macédoine peut d'autre part bénéficier du « commerce asymétrique », ce qui signifie que ses marchandises entrent dans l'Union sans acquitter de droits de douanes, alors que la réciproque n'est pas vraie pour les produits européens entrant en Macédoine.

Néanmoins, depuis 1991 (année de la proclamation de l'indépendance de la République de Macédoine, ancienne république de Yougoslavie), les relations gréco-macédoniennes sont tendues (notamment du fait du refus grec de reconnaître l'usage du terme « Macédoine », la Grèce estimant que ce nom appartient uniquement à son patrimoine historique). Malgré différentes propositions de l'ONU en vue d'un règlement définitif de la question, à ce jour aucun compromis n'a été trouvé. Le Conseil européen, réuni à Bruxelles en décembre 2005, a fini par accorder à la Macédoine le statut de candidat à l'Union européenne. Il a cependant conditionné son éventuelle adhésion à la capacité de Skopje à continuer sur la voie des réformes. Cette décision est un encouragement pour les efforts accomplis par l'ancienne république yougoslave de Macédoine, ébranlée en 2001 par un conflit entre

le pouvoir et une guérilla qui réclamait plus de droit pour la minorité albanaise. Cependant aucune date n'a été indiquée concernant le début des négociations d'adhésion.

La Croatie a exprimé depuis quelques années la volonté d'entrer dans l'Union européenne. Le 29 octobre 2001, elle a signé « un Accord de Stabilisation et d'Association » (ASA) avec l'UE. En février 2003, elle a déposé sa candidature à l'adhésion à la Communauté qui a été reconnue par le Conseil européen en juin 2004. L'ouverture des négociations d'adhésion devait débiter au cours de l'année 2005. Au sommet de décembre 2004, le Conseil européen a conclu que les négociations d'adhésion avec la Croatie pourraient débiter le 17 mars 2005, à condition que la Croatie accepte de coopérer sans réserve avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Ces négociations n'ont pas pu démarrer, comme prévu, le 17 mars en raison d'une évaluation dont les conclusions ont montré que la Croatie ne coopérait pas pleinement avec le TPIY notamment concernant la recherche de l'ancien général Ante Gotovina, accusé de crimes de guerre par le tribunal.

Finalement, le 3 octobre 2005, le Conseil européen a décidé, à Luxembourg, de lancer les négociations d'adhésion avec la Croatie. Cette décision inattendue a été prise sur la base du rapport du procureur général du TPIY, Carla Del Ponte, qui a estimé que la Croatie coopérait désormais de « façon satisfaisante » avec le tribunal en vue de l'arrestation et du transfert de Gotovina à La Haye.

A partir de 2005, la dernière partie de l'ancienne Yougoslavie, **la Serbie-et-Monténégro** a également établi le premier lien contractuel avec l'Union européenne. Le 12 avril 2005, la Commission européenne a confirmé que des progrès suffisants ont été accomplis par ce pays pour permettre l'ouverture de négociations en vue d'un « Accord de Stabilisation et d'Association » (ASA). Le 10 octobre 2005, le Commissaire à l'élargissement, Oli Rehn, a ouvert officiellement les négociations d'ASA confirmant les efforts de transition du pays.

L'Etat de Serbie-et-Monténégro a succédé à la République Fédérale de Yougoslavie le 4 février 2003. Il est formé de la République de Serbie, du Kosovo et de la République fédérée du Monténégro. La Serbie et le Monténégro ont leurs propres gouvernements, leurs propres capitales (Belgrade et Podgorica), leurs propres monnaies et leurs propres politiques économiques et commerciales.

En outre, la Serbie elle-même comporte deux provinces autonomes, qui autrefois n'appartenaient pas à la République de Serbie, mais avait un statut indépendant au sein de la Yougoslavie de Tito ; elles ont été rattachées à la Serbie suite à des coups de force de Milosevic, en 1988 et 1989. Il s'agit du Kosovo, au sud, et de la **Voïvodine** au nord. Cette dernière comporte un grand nombre de minorités différentes, dont une forte minorité hongroise. Le **Kosovo**, quant à lui, compte 90% d'Albanais. Il a été placé temporairement sous administration internationale civile et militaire après le conflit de 1999 par l'ONU : la MINUK est l'organe d'administration de la province, et la KFOR est la force militaire d'occupation, composée de 18 000 hommes.

Si l'adhésion de la Serbie-et-Monténégro semble à terme inéluctable, la Serbie étant, comme l'ensemble des Balkans, incontestablement européenne, le chemin sera sans doute bien long : les questions économiques, la corruption, les infrastructures, la démocratie, le respect des droits de l'homme, celui des minorités, sont autant de dossiers qui resteront sur la table pendant de nombreuses années encore.

L'avenir du Monténégro se décide le 21 mai 2006. Le Parlement a choisi le 2 mars dernier cette date pour organiser un référendum qui devra trancher entre indépendance ou maintien de l'Union avec la Serbie. Si l'indépendance l'emporte, ce sera la fin de l'Union Serbie-Monténégro et le démantèlement définitif de l'ex-Yougoslavie. Les électeurs devront répondre à la question « Voulez-vous que le Monténégro soit un Etat indépendant avec une totale légitimité internationale et légale ? » Lors du précédent référendum, en 1992, le Monténégro avait décidé de rester dans l'union avec la Serbie.

A ce jour, la **Slovénie** est le seul Etat des Balkans occidentaux à être déjà membre de l'Union européenne, et les négociations d'adhésion ont débuté avec la Croatie le 3 octobre 2005.

Quant aux perspectives d'adhésion de la **Bosnie**, déchirée entre deux entités l'une Bosniaque (Fédération de Bosnie-Herzégovine), l'autre serbe (République serbe de Bosnie ou Republica Sprska), elles ne figurent pas à l'ordre du jour : ses institutions, héritées des accords de Dayton de 1995, rendent le pays quasi ingouvernable ; sa situation économique est extrêmement précaire, et sa stabilité, maintenue par des forces militaires (EUFOR) et policière européenne est très incertaine.

Depuis **octobre 2002**, des négociations ont pu être ouvertes avec l'**Albanie** dans la perspective de la signature d'un pacte de stabilisation et d'association (sans perspective d'adhésion).

Malgré tous les succès indiscutables du précédent cycle d'élargissement de l'UE (le cinquième), qui a entraîné l'adhésion de dix nouveaux pays en mai 2004, les futurs élargissements de l'Union européenne sont devenus un sujet sensible (et souvent impopulaire) ces derniers mois. Ainsi les institutions européennes comme les Etats membres deviennent aujourd'hui plus prudents.

« Nous devons veiller plus que jamais à la capacité d'absorption de l'Union européenne. L'adhésion suppose de partager un projet basé sur des valeurs, des politiques et des institutions communes. L'Union doit à tout moment s'assurer qu'elle peut maintenir sa capacité d'action, respecter ses capacités budgétaires et mettre en œuvre ses politiques de manière efficace. » Olli Rehn, 6 décembre 2005, discours devant les députés de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, Paris.

Le sujet préoccupe aussi les députés européens. En effet, lors de sa session plénière du 15 mars 2006, le Parlement européen a débattu d'un rapport, élaboré par le député allemand Elmar Brok, président de la Commission des Affaires étrangères, sur la future stratégie d'élargissement de l'UE. Le rapport demande à la Commission européenne de clarifier les principes qui conditionnent la capacité d'absorption de l'UE dans un rapport qui doit être présenté au Parlement d'ici le 31.12.2006.

Il n'existe à ce jour aucun accord entre les 25 Etats membres sur le nombre de membres que l'Union peut accepter.

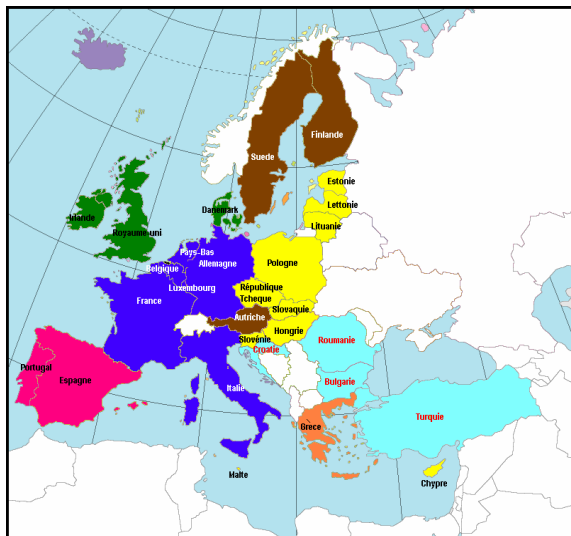
« Nos institutions ne sont pas aujourd'hui réellement adaptées à une Europe élargie et moderne et nous devons donc avoir des institutions plus démocratiques et plus efficaces. » déclarait en mars dernier Jacques Chirac.

« Certes, l'Union européenne est un projet et non un territoire. Mais tout projet s'applique sur des territoires et ne peut réussir que s'il est en concordance avec des hommes et les cultures qui sont la vie de ces territoires. En conséquence, l'Union européenne ne peut rester un objet géographique non identifié. Elle ne réussira que si elle sait définir sa géographie, c'est-à-dire l'ensemble des territoires où elle peut conduire un projet utile tant à ses citoyens qu'à la paix et à la prospérité dans le monde. » Recteur Gérard-François Dumont, Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, Président de la revue Population et Avenir. (Source : Diploweb, <http://www.diploweb.com>.)

Elsa GLOMBARD

* * * *

Encadré sur la Roumanie



Depuis la chute de Ceausescu en 1989, après plus de quarante ans d'autarcie communiste, la Roumanie apparaît comme un pays très appauvri avec des ressources en déclin et un potentiel industriel réduit. Le pays a poursuivi ses progrès concernant une économie de marché viable. La mise en œuvre des mesures prévues et des réformes devrait permettre à la Roumanie de faire face, à moyen terme, aux pressions concurrentielles et aux forces du marché au sein de l'Union européenne. Des progrès constants sont enregistrés dans l'adoption de l'acquis communautaire mais l'application de la législation communautaire est perturbée par les capacités limitées de l'administration roumaine. A l'heure actuelle, en Roumanie, dont l'adhésion européenne est programmée pour le 1^{er} janvier 2007, les mutations sociales sont importantes mais les progrès économiques restent modestes.

I - Carte d'identité

Nom : Roumanie

Capitale : Bucarest

Situation : au Sud-est de l'Europe Centrale

Climat : continental tempéré ; quatre saisons

Relief : montagnes, collines, plaines, delta du Danube

Population : 21.680.976 (1er mars 2003 ; Source : Institut National de Statistique)

Nationalités : Roumains 89,5%, Hongrois 6,5%, Roms (Tziganes) 2,5 %, autres 1,5%.

Religions : orthodoxes 86,7%, catholiques romains 4,7%, protestants 3,2%, gréco-catholiques 0,9%, évangéliques 0,1%, unitariens 0,3%, divers 0,4%.

Statut : République, membre de l'OTAN; en voie d'intégration dans l'Union européenne.

Président de la Roumanie : Traian Basescu, libéral

Pouvoir législatif : le Parlement de Roumanie, qui comprend 485 membres dans la législature 2000-2004, est bicaméral : le Sénat roumain a 140 membres et la Chambre des Députés 345 membres.

L'unité monétaire roumaine est le **leu** (le pluriel « lei » se prononce comme « lait »).

L'héritage culturel du peuple roumain remonte aux Romains qui se sont établis le long du cours inférieur du Danube. Sa langue et sa culture portent la marque de leur origine latine et ont été influencées par celles des peuples voisins.

Le roumain est la langue officielle du pays. D'origine latine, elle s'apparente à plusieurs autres langues romanes et s'écrit avec l'alphabet romain. Le français et l'anglais sont largement parlés en Roumanie, tandis que le hongrois et l'allemand le sont dans certaines régions.

Les minorités en Roumanie

Actuellement, 22 minorités ethniques (Hongrois, Allemands, Tartares, Croates ...) sont reconnues en Roumanie. Cependant, malgré ce nombre élevé, chacune de ces minorités jouit d'une reconnaissance et d'une protection de l'Etat roumain.

En effet, en Roumanie, l'article 6 de la Constitution prévoit que la langue officielle de l'Etat roumain est la langue roumaine. Cependant, l'article 7 de la Constitution prévoit que dans les relations particulières (conversations téléphoniques, correspondance), dans le domaine de l'industrie, du commerce, de la religion ou au cours d'assemblées publiques, dans la presse et dans les publications de toute nature les citoyens roumains peuvent pratiquer librement et sans aucune restriction la langue de leur choix.

Par exemple, la minorité hongroise est représentée au niveau politique et culturel par l'Union Démocratique Magyare de la Roumanie (UDMR). Dans le domaine de l'enseignement, il y a à Cluj l'université en langue magyare Babes-Bolyai. La télévision publique inclut deux heures d'émission par semaine en langue hongroise et la radio publique présente chaque jour une heure d'émission en langue hongroise.

De même, pour la minorité allemande, il y a 166 écoles maternelles de langue germanique (presque 5600 élèves), 120 écoles et sections allemandes et 14 sections universitaires de langue allemande regroupant 1600 étudiants.

II - Rappels historiques

La Roumanie est une île de latinité dans une mer de Slaves. Elle est liée à l'Europe par le Danube, et proche de l'Orient par la Mer Noire.

Dès les premières formes d'organisations d'Etat au XVIII^e siècle, la culture et la civilisation roumaines ont connu le mélange des courants européen et oriental (l'architecture, par exemple, est influencée par les deux courants, la peinture est influencée par la tradition byzantine et bien intégrée dans la religion).

Du XI^e au XVI^e siècles, les Roumains ont été le seul peuple de l'Europe du Sud-Est qui ait gardé son autonomie.

Mais la situation de la future Roumanie s'aggrave au XVIII^e siècle quand l'Autriche et la Russie annexent des territoires roumains : la Bucovine est occupée par les Autrichiens en 1775 et la Bessarabie par les Russes en 1812.

L'événement le plus important du XIX^{ème} siècle a été l'unification de la Moldavie et de la Valachie en un seul Etat sous Al.I.Cuza (1859) prince réformateur qui a appelé le nouvel Etat : la **Roumanie**.

Mais un prince autochtone ne pouvait suffire pour obtenir un soutien international suffisant pour faire entendre la voix d'un petit pays au carrefour des empires des Habsbourg, des Russes et des Ottomans. La classe politique roumaine a dû alors chercher un candidat lié aux grandes familles régnantes en Europe et leur choix s'est porté sur les princes allemands de la famille de Hohenzollern- Sigmaringen.

Ainsi, Charles I de Roumanie (Carol I) a été proclamé prince-régnant en mai 1866. Un régime de monarchie constitutionnelle s'est installé jusqu'en 1947. Sous Charles I (couronné roi en 1881) la Roumanie s'est vue reconnaître l'indépendance lors du congrès de Berlin en 1878.

La Première Guerre mondiale

En 1914, les Roumains choisissent la neutralité. Mais à la mort du roi Carol I, son successeur, Ferdinand I de Roumanie se joint aux Alliés, qui lui promettent leur soutien pour l'unification avec la Transylvanie. A la suite de la victoire des Alliés (France, Angleterre) en 1918, la Bucovine, la Transylvanie et la Bessarabie sont rattachées à la « Grande Roumanie » (traité de Saint-Germain-en-Laye de 1919).

La période de l'entre-deux-guerres

Grâce à sa production de pétrole et au début de son industrialisation, la Roumanie connaît une *croissance économique très importante* (en 1938, le PIB était d'environ 100 dollars/habitant, au dessus du celui du Portugal ou de la Grèce (à titre de comparaison celui de la France était à la même époque de 270 dollars/habitant), une certaine stabilité politique (vie politique parlementaire et associative dans le cadre de la monarchie constitutionnelle, dominée par le parti libéral et par le parti conservateur), reconnaissance internationale (en 1930 et 1931, le Roumain Nicolae Titulescu devint Président de la Société des Nations, soit l'équivalence du Secrétaire général de l'ONU aujourd'hui), un développement culturel de renommée européenne (Constantin Brancusi- apprenti de Rodin ; Eugène Ionesco- considéré comme le père du théâtre de l'absurde, auteur de *La cantatrice chauve*, *Les chaises*, *La leçon* ; Mircea Eliade, grand historien des religions, auteur du *Traité d'histoire des religions*, Emil Cioran, philosophe auteur de *L'inconvénient d'être né*).

Dans cette période, la Roumanie était aussi connue sous l'appellation du « grenier à blé de l'Europe ». En effet, la Roumanie occupait en Europe la première place pour l'exportation de maïs (suivie de la Russie, de la Bulgarie et de la Serbie) et la quatrième place pour l'exportation de blé.

La Seconde Guerre mondiale

A l'été 1940, l'Italie et l'Allemagne imposent à la Roumanie de rendre la *Transylvanie du Nord* à la Hongrie et la *Dobroudja du Sud (Cadrilater)* à la Bulgarie.

En septembre 1940, les « Gardes de Fer » ⁽¹⁾ portent au pouvoir le maréchal Ion Antonescu. Charles II de Roumanie abdique et son fils Michel I de Roumanie (Mihai) qui lui succède ne conserve qu'un rôle purement honorifique. Antonescu met en place un régime nationaliste d'extrême droite nommé l'« Etat national légionnaire ». La Roumanie rejoint alors l'Axe Rome - Berlin en novembre 1940.

Pendant la Campagne de Russie (1942), les armées roumaines se battent aux côtés des Allemands contre la Russie et cela dans l'espoir de récupérer les territoires occupés par les Soviétiques.

En août 1944, le Roi et les chefs des partis historiques, décident l'arrestation du maréchal Ion Antonescu, la sortie des forces de l'Axe et continuent la lutte armée à côté des Alliés. A partir du 23 août, l'armée roumaine attaque et désarme partout dans le pays les troupes allemandes favorisant ainsi l'entrée rapide des troupes Soviétiques. *Selon les estimations de certains historiens occidentaux, l'entrée en guerre de la Roumanie à côté des Alliés, a permis d'éviter la mort de centaines de milliers de soldats russes et à accéléré la fin de la Seconde Guerre mondiale de 6 mois.*

L'armistice signé en septembre 1944 donne en pratique tous pouvoirs aux autorités soviétiques. En septembre 1946, des élections, souhaitées par l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, donnent dans un climat d'intimidation générale et de fraudes massives, 71% des voix aux communistes.

Par le traité du 1^{er} février 1947, les Russes gardent le contrôle de la Bessarabie, de la Bucovine du Nord et du Sud de la Dobroudja, qu'ils partagent entre les républiques soviétiques de l'Ukraine, la Moldavie et la nouvelle Bulgarie. La Transylvanie septentrionale, territoire occupé par la Hongrie fasciste est récupérée, suite à la défaite de ce pays resté allié de l'Allemagne nazie.

Ainsi, après la Seconde Guerre mondiale, la Roumanie se voit diminuée de près de 60.000 Km² (deux fois la Belgique) et de 3 millions d'habitants.

Histoire récente

En novembre 1989, la réélection, à l'unanimité du XIV^{ème} congrès du Parti communiste de Nicolae Ceausescu au titre de Secrétaire général du Parti Communiste, pouvait laisser croire que le régime roumain échapperait encore à l'effondrement des régimes socialistes que l'on observait dans les pays voisins, et cela en dépit d'une dégradation extrême des conditions de vie dans ce pays.

Un mois après, en décembre 1989, suite aux émeutes qui ont éclaté à Timisoara et à Bucarest, un régime démocratique a pris la suite.

La Roumanie est membre des organismes suivants :

- ? l'Organisation des Nations unies (ONU) ;
- le Fonds monétaire international (FMI) ;
- l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

III- Situation économique

Jusqu'en 1989, l'économie a été organisée conformément au modèle communiste. Pendant toute cette période une industrialisation à marche forcée a été imposée à la population, avec de graves conséquences sur le plan social, une grande partie de la population se déplaçant vers les zones industrielles. L'absence de concurrence des produits sur le marché oriental et la chute du

système économique communiste ont rendu nécessaire après 1989 la restructuration totale de l'industrie avec des coûts humains et matériels importants.

Après 1989, l'Etat s'est retiré presque totalement de l'économie laissant place, sans transition, à l'économie de marché, basée sur la libre concurrence et l'initiative privée :

- privatisation des entreprises d'Etat ;
- privatisation des terres ;
- élaboration d'un système bancaire et financier dans le cadre d'un marché libre ;
- convertibilité du leu ;
- libéralisation des règlements régissant les importations et les exportations ;
- élaboration d'un régime fiscal moderne.

A l'heure actuelle, les principaux défis économiques de la Roumanie, sont notamment les suivants :

- réduire l'inflation qui résulte du redressement des prix, par suite de l'élimination progressive des subventions de l'Etat ;
- faire baisser le chômage qui résulte du fait que les industries non concurrentielles ferment leurs portes ou licencient ;
- relancer l'activité économique en baisse dans les domaines de la fabrication, de la construction, des transports et de l'agriculture, par suite de la restructuration de l'économie.

Par ailleurs, la Roumanie présente pour les investisseurs étrangers, de nombreux avantages :

- elle jouit d'une excellente situation géographique par rapport au marché de l'Europe centrale et de l'Europe occidentale ;
- elle possède des richesses naturelles très diverses, dont des terres arables fertiles et un important potentiel touristique ;
- elle possède d'importantes installations pour la navigation maritime et fluviale (Constanta est le port le plus important de la mer Noire) ;
- la loi permet à des étrangers de détenir des investissements en propriété exclusive, y compris dans le domaine immobilier ;
- la Roumanie offre une main d'œuvre qualifiée ayant reçu une formation dans les domaines de la technologie et de l'ingénierie ;
- le coût de la main d'œuvre y est concurrentiel ;
- le taux d'imposition applicable aux revenus d'entreprises est « raisonnable » ; (par exemple, l'impôt sur les dividendes est de 15% pour les étrangers en l'absence d'une Convention fiscale ou d'un certificat fiscal (10% dans le cadre de la Convention fiscale franco-roumaine) ; ou bien l'impôt sur le profit est de 16% depuis 2005).
- la Roumanie offre aux investisseurs étrangers des avantages fiscaux, des exonérations de droit de douane et d'autres dispositifs incitatifs (par exemple, les investissements qui répondent à un investissement supérieur à 1 million de dollars US et avec un impact significatif pour l'économie roumaine peuvent bénéficier d'une déduction fiscale complémentaire de 20% de la valeur de l'investissement réalisé jusqu'au 31 décembre 2006. Dans le cas des micro entreprises, celles-ci peuvent choisir entre l'impôt sur le revenu au taux réduit de 3% ou l'impôt sur le profit au taux de droit commun de 16%).

IV- Climat social

Une société qui a traversé, pendant un demi-siècle, un système totalitaire guérit difficilement de ses traumatismes. Ainsi, de l'avis même de la population roumaine, le plus dur n'est finalement pas le passage brutal à l'économie de marché, mais l'évolution des mentalités qui s'impose. Eduquée dans l'idée qu'elle ne possède rien et qu'elle n'a aucune responsabilité, une majorité de la population roumaine a du mal à s'adapter aux nouveaux modes de fonctionnement et de comportement qu'implique le passage d'un système de monopole d'Etat à la mise en place d'une véritable économie de marché.

La relance économique dépend en Roumanie de plusieurs facteurs qui sont aujourd'hui loin d'être réunis : elle doit tout d'abord être soutenue par une population épuisée par tant d'épreuves – la population est passée sans transition d'un régime communiste à une situation économique extrêmement difficile : chômage, inflation, perte considérable du pouvoir d'achat... -. Le budget de la Roumanie est assez faible et la classe politique ne peut plus se permettre, comme cela a été trop souvent le cas ces dernières années de vendre des illusions à des gens réellement désespérés.

V- Les relations franco-roumaines

*« Rarement l'action d'un peuple sur un autre fut plus complète, plus envahissante, plus enveloppante que l'influence française en RoumanieOn la reconnaît dans toutes les manifestations de l'esprit roumain, en politique aussi bien qu'en législation, dans la littérature aussi bien que dans la conception administrative ou dans la vie sociale ». Pompiliu Eliade « **De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie au dix-neuvième siècle** » Editions Ernest LEROUX, Paris, 1898.*

Les relations entre Roumains et Français sont anciennes : **en 1396**, les chevaliers de Jean de Nevers, fils du duc de Bourgogne, luttèrent contre les Turcs aux côtés des soldats du prince de Valachie Mircea le Vieux.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les relations franco-roumaines s'intensifient, notamment par le biais des nombreux commerçants et intellectuels français qui voyageaient dans les Principautés roumaines.

En 1798 : un consulat général est alors ouvert à Bucarest et un vice-consulat à Iasi.

Au XIX^e siècle, la plupart des étudiants roumains font leurs études à Paris, acquérant ainsi les riches connaissances qui y étaient prodiguées, mais aussi des idées modernes de renouveau politique et social.

Les rapports entre la Roumanie et la France ont connu un essor particulier après la Première Guerre mondiale. Le diplomate roumain de renommée européenne Nicolae Titulescu a été, sans conteste, l'architecte de ces relations privilégiées (rappelons que pendant la période d'entre-deux-guerres, Nicolae Titulescu a été président de la Société des Nations, équivalent du secrétaire général de l'ONU aujourd'hui).

Bucarest, mis au goût de la modernité sous l'influence de l'architecture parisienne, avec sa vie sociale et artistique imbibée de culture française, prendra le nom de « Petit Paris ». Des

professeurs français de grande notoriété vont enseigner dans les universités roumaines. Certains d'entre eux, tel Henri Jacquier, s'établiront définitivement en Roumanie.

La France a manifesté, tant sur le plan officiel qu'au niveau de l'opinion publique, sa sympathie et sa solidarité envers la Révolution roumaine de décembre 1989, qui a entraîné la chute du régime communiste.

Après le **22 décembre 1989**, les relations franco-roumaines se sont considérablement développées. Les échanges de visites officielles se sont multipliés, y compris au plus haut niveau, ce qui a permis de poser les bases d'un solide partenariat politique, économique et culturel entre les deux pays. Il convient de souligner notamment le soutien actif de la France en faveur de l'intégration de la Roumanie dans les structures politiques, économiques et de sécurité européennes et euro-atlantiques.

Des rencontres politiques fréquentes

La densité des échanges de visites jusqu'au plus haut niveau témoigne de la qualité du dialogue politique. Ainsi, au deuxième semestre de 2003, le Président Iliescu a effectué une visite officielle en France en novembre et le Premier Ministre Nastase en septembre.

Les visites ministérielles et parlementaires sont fréquentes dans les deux sens.

Une complicité culturelle sans cesse ravivée

Les relations culturelles sont principalement placées sous le sceau de la francophonie. La Roumanie est membre à part entière de l'organisation internationale de la francophonie depuis 1993 et organisera le sommet de la francophonie de septembre 2006 à Bucarest. Une déclaration commune des gouvernements roumains et français a été signée en novembre 2003 qui évoque notamment la préservation de la diversité culturelle et l'attachement au français comme langue européenne.

Dans le domaine éducatif, la France, en coopération avec le ministère roumain de l'éducation, cofinance un projet de relance de l'enseignement bilingue et un ambitieux programme éducatif en milieu rural. Dans l'enseignement supérieur, 14 filières francophones accueillent 2000 étudiants. Des projets de développement de l'enseignement technologique sont en cours. La mobilité des étudiants vers la France a progressé considérablement grâce aux programmes bilatéraux et européens. Elle a été multipliée par six depuis 2000. En 2003, plus de 3000 jeunes roumains poursuivaient leurs études en France.

En 2003, le lancement du programme bilatéral « PAI Brancusi » en matière de recherche a donné un nouvel élan à la coopération scientifique.

Une coopération rayonnante vise à promouvoir la diversité culturelle. Elle repose sur un réseau de quatre centres culturels situés à Bucarest, Iasi, Cluj et Timisoara et cinq alliances françaises à Brasov, Constanta, Pitesti, Ploiesti et Craiova et s'exerce au travers de projets nombreux et pluridisciplinaires. Les initiatives les plus significatives peuvent être citées :

Organisation régulière d'événements culturels : festival du cinéma, concerts, festival de théâtre francophone ainsi que des rendez-vous annuels comme la Fête de la musique, la Fête de la francophonie, « Lire en fête »...

Programme de traduction en roumain d'une trentaine d'ouvrages français par an

En lien avec la chambre de commerce, soutien à la publication de la revue francophone « Regard »

Accords de partenariat entre la télévision nationale roumaine et des chaînes françaises

Rencontres périodiques entre professionnels de l'audiovisuel

La Roumanie déploie aussi des efforts substantiels pour la promotion de la culture roumaine en France : création du prix littéraire Ionesco.

VI - L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne

Rappel historique

1999 - A Helsinki, le Conseil européen décide d'ouvrir les négociations avec six pays candidats, parmi lesquels la Roumanie

2000 - Ouverture officielle des négociations d'adhésion avec la Roumanie

2004 - Le Conseil européen recommande *la signature* du Traité commun pour la Roumanie et la Bulgarie en avril 2005, après l'avis du Parlement européen pour aboutir à une adhésion effective le 1^{er} janvier 2007

2005 - Luxembourg, le 25 avril, le Président de la Roumanie, Traian Basescu et le Premier Ministre bulgare, Simeon de Saxa Coburg signent le **Traité d'adhésion à l'Union européenne**.

La signature d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne représente une forte motivation pour continuer les réformes et améliorer le climat des affaires. Les compagnies roumaines disposent encore d'un an pour se préparer afin de faire face à la libre concurrence. De ce point de vue, cette adhésion sera pour l'économie roumaine un moment de vérité.

L'intégration de la Roumanie à l'Union européenne est vue plutôt comme un avantage pour les nombreux Etats (Bulgarie, Pologne, Turquie ...) qui souhaitent obtenir une garantie de stabilité en adhérant à une structure paneuropéenne proposant de véritables perspectives économiques. Même si on oublie trop souvent que cette adhésion se fait au prix d'importants sacrifices sociaux, de réformes rapides et difficiles à assimiler par la population. La Roumanie se trouve maintenant dans une période décisive. Cela sera d'ailleurs d'autant plus difficile qu'une fois l'adhésion acquise, malgré de très fortes attentes de la population, la situation économique et sociale du pays ne peut changer du jour au lendemain.

* *

*

En ce qui concerne l'adhésion à l'Union, il existe deux visions des choses pour la Roumanie.

Selon **un scénario optimiste**, la Roumanie poursuit les réformes nécessaires pour appliquer les normes européennes et respecter ses engagements pris au cours des négociations d'adhésion. Il s'en suivrait de ce fait, un nouveau rapport des institutions européennes en faveur de l'adhésion

de la Roumanie pour le 1^{er} janvier 2007. Les Roumains pourraient alors sabrer le champagne le 1^{er} janvier 2007 à minuit pour fêter à la fois le Nouvel An et son entrée officielle dans la famille européenne. Cinq ans plus tard, la Roumanie pourrait alors adopter la monnaie unique européenne sous réserve de conformité avec les critères de Maastricht.

Selon un scénario pessimiste, la Roumanie ne réussirait pas à faire face au rythme d'application des réformes et la sanction ne tarderait pas : la Commission européenne recommanderait au Conseil des Ministres de reporter l'adhésion d'un an et la Bulgarie adhérerait éventuellement seule à l'Union le 1^{er} janvier 2007.

Pour éviter ce scénario peu réjouissant, la Roumanie va devoir prouver à l'Union qu'elle est capable de mener les engagements pris dans le cadre des différents chapitres des négociations. *La Justice et les Affaires intérieures* ainsi que *la concurrence* sont les dossiers qui semblent être les plus difficiles à finaliser. En cas de non accomplissement, l'adhésion de la Roumanie pourrait être retardée d'une année, soit une entrée prévue au 1^{er} janvier 2008. Pour clôturer ces chapitres, les autorités roumaines doivent donc appliquer immédiatement certaines réformes pour assurer le bon déroulement de la justice, la sécurité des frontières de la Roumanie en tant que futur membre de l'Union européenne et favoriser l'installation d'un climat d'affaires stable dans le pays. Ce critère est d'ailleurs extrêmement important pour tout Etat qui souhaite devenir membre du marché unique européen.

VII - La politique de sécurité roumaine

La Roumanie située près de la mer Noire et du Caucase, pourrait fournir à l'Occident une plateforme militaire décisive dans les futures opérations contre des attaques terroristes et le crime organisé. Dans cette optique, l'ambition roumaine est de mettre en place une bonne coordination avec les partenaires de l'OTAN et de l'UE dans le processus d'intégration et dans la lutte contre le terrorisme. Le Président de la Roumanie, Traian Basescu, affirme qu'une nouvelle stratégie centrée sur la mer Noire est inévitable si la Roumanie tient à jouer un rôle important dans les batailles liées à la sécurité, à l'immigration, au pétrole et à la lutte contre le terrorisme. *« Nous faisons face à plusieurs menaces, car la région de la mer Noire devient un lieu de transit pour le terrorisme et pour les trafics de drogue et d'êtres humains vers l'Union européenne »*, a soutenu Basescu.

A cet effet, la Roumanie participe activement à l'accomplissement des objectifs du Pacte de stabilité dans l'Europe du Sud-est. Sous l'égide des Nations Unies et de l'OTAN, elle devrait participer aux missions visant la paix et la stabilité dans les Balkans et dans la zone de la Mer Noire. Pour cela, la Roumanie fera tout pour :

- intervenir, par l'intermédiaire de la Brigade sud-est Européenne, dans des opérations de prévention des conflits ainsi que dans des opérations humanitaires en collaboration avec l'ONU (Organisation des Nations Unies), l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) ou avec l'UE (Union européenne)
- développer les activités du Groupe de coopération navale de la Mer Noire, BLACKSEAFOR pour lutter contre la contrebande et le terrorisme dans le domaine naval (le groupe contient les pays riverains à la mer Noire : Bulgarie, Roumanie, Russie, Turquie, Ukraine)

Dans le cadre de la politique d'élargissement de l'Union européenne, trois programmes de pré-adhésion, **PHARE** (aide institutionnelle et application de l'acquis communautaire), **ISPA** (instrument structurel de pré-adhésion) et **SAPARD** (soutien agricole au développement rural) ont été mis en place en vue d'une importante assistance financière aux deux pays.

La Bulgarie et la Roumanie, tous deux pays candidats, attendent aujourd'hui le rapport annuel de la Commission en *mai 2006* (voir lien avec l'interview de l'Ambassadeur de Roumanie, M. Sabin Pop). Dans ces rapports, la Commission pourrait fixer une date d'adhésion finale ou recommander l'activation de la clause de sauvegarde, ou encore reporter d'un an l'adhésion des deux pays.

Pour en savoir plus : www.amb-roumanie.fr

Carmen Amaritei

⁽¹⁾La Garde de Fer fut un mouvement nationaliste, fasciste et antisémite qui exista en Roumanie entre 1927 et le début de la Seconde Guerre mondiale.

* * * *

En Bref

L'or de la Baltique

Nous sommes à l'embouchure de la Vistule, au coeur de la vieille ville de Gdansk. Dans le grouillement de la rue Mariacka, pavée comme autrefois de ses carreaux de granit, l'ambre est maître incontesté: sculpté, serti d'argent, il se fait parures classiques ou futuristes, tableaux, chopes de bière..., et aussi élixirs, onguents, talismans.

Lumineuse ou opaque, couleur paille, acajou, et même noire, cette matière étrange, qui recèle des fossiles d'organismes et d'insectes, a inspiré tant de légendes...Selon les scientifiques, il y a cinquante millions d'années, d'immenses forêts de l'Europe septentrionale et orientale sont avalées sous les flots. De leurs conifères, exsude une résine qui sera fossilisée, puis charriée loin de sa terre d'origine à l'ère glaciaire. On la retrouve dans des poches terreuses, ou entre vingt et deux cents mètres au fond de la mer Baltique, lorsque celle-ci surgit il y a dix mille ans. Ambre de terre, pour l'Ukraine, ou pour l'enclave russe de Kaliningrad. Ambre d'eau, pour la Pologne, la Lituanie... Plus légère que l'eau salée, cette résine - appelée pour sa couleur " l'or du Nord", - se dépose en galets sur les plages. Elle s'électrise aussi, et se chauffe facilement.

Très tôt, l'ambre devient monnaie d'échange. Son commerce avec l'Europe septentrionale s'établit 3 000 ans avant J.C., mais ce n'est qu'aux 2 premiers siècles avant et après J.C. qu'apparaît la grande route de l'Empire romain menant de la Baltique à l'Adriatique. Depuis l'estuaire et la vallée de la Vistule, une voie très fluviale passait par la vallée de l'Oder, puis par la porte de Moravie - dans l'actuelle République tchèque -, et enfin par la Slovénie jusqu'à la mer Adriatique. Après les invasions barbares, au VI^e siècle, le commerce de l'ambre sera limité - sauf expéditions - au nord de l'Europe, avec une apogée pour Gdansk et Königsberg, - l'actuelle Kaliningrad - aux XVI^e et XVII^e siècles.

C'est à cette période que le roi de Prusse Frédéric-Guillaume 1^{er} offre au tsar Pierre le Grand la célèbre "Chambre d'ambre", faite de somptueux panneaux sculptés qui se trouvaient dans la résidence d'été Pouchkine lors de l'attaque allemande de 1941. Transportés sur ordre d'Hitler à Königsberg, ces éléments furent cachés...quelque part, en 1944. Après 25 ans de reconstruction à l'identique avec une aide allemande, ce chef-d'oeuvre, - dont on cherche encore l'original -, retrouvera ses fastes en 2003 pour les 300 ans de Saint-Pétersbourg.

Jusqu'au XI^e siècle surtout ramassé sur les rivages, l'ambre s'extrait aussi aujourd'hui de carrières ouvertes. Mais dans l'enclave de Kaliningrad qui renferme 90% des réserves mondiales, - pour une production d'objets au dernier rang - l'exploitation s'est effondrée avec un affaiblissement du Combinat de l'ambre à la fin de l'URSS, la dégradation du matériel, et l'épuisement comme semble-t-il l'inondation de mines...Des réformes sont envisagées, mais soumises à des facteurs complexes. La contrebande, elle, prolifère.

La récolte traditionnelle n'étant plus très productive et l'extraction en mer sous contrôle strict, la Pologne et la Lituanie, qui n'ont pas de mines et dépendent pour l'essentiel de Kaliningrad, se cherchent des réserves. Une mine pourrait s'ouvrir sur une presqu'île de la baie de Gdansk.

En parallèle, la chute de l'URSS et la réouverture des frontières ont entraîné un regain d'inventivité dans l'artisanat de l'ambre, que l'on constate déjà en Pologne, en Lituanie, et même à Kaliningrad, ce qui change de la banalisation du XXe siècle et rappelle les époques de grandeur. Le Lituanien Giedrius Guntorius a choisi 2004 pour créer à Vilnius "Amber Trip", Foire internationale de la Baltique pour la joaillerie, véritable défi transmué depuis en succès croissant. Producteurs d'objets, marchands et créateurs venus de partout se rencontrent en mars près des gisements les plus anciens et les plus importants de cette résine énigmatique qui se retrouve aussi en Roumanie, en Sibérie, au Liban, au Mexique, au Canada, en République dominicaine....

Foire internationale de l'ambre, Vilnius: ad@ambertrip.com

Claude Olga Infante

* * * *

2006, année de la musique slovaque

Bella, Moyzes, Rajter... Autour de 3 anniversaires, 2006 est Année de la musique slovaque, - une de ces années de commémoration qui, "portées par des stratégies distinctes, ont en commun de valoriser l'histoire comme ciment identitaire, et d'être un marqueur des mutations sociales, politiques et géographiques contemporaines", comme le dit Patrick Garcia, chercheur au CNRS.

Et c'est bien de cela qu'il s'agit, pour un peuple qui pendant si longtemps a vu sa terre liée à d'autres entités: inclus dès le Xe siècle dans le royaume de Hongrie, le territoire slovaque fera ensuite de ce fait partie de l'empire des Habsbourg, puis sera en 1918 intégré dans l'État tchécoslovaque jusqu'au divorce de velours de fin 1992, - avec seulement une courte période d'indépendance de 1939 à 1945.

Capitale de la Hongrie pendant 300 ans, lieu du couronnement des rois et très aristocratique, la ville de Presbourg - aujourd'hui Bratislava - jouit d'une tradition musicale prestigieuse, qui fut dominée par l'opéra et surtout par les oeuvres religieuses, où s'est illustré le compositeur et pianiste virtuose Johann Nepomuk Hummel.

Au XIe siècle, Ján Levoslav Bella est le premier à vraiment transcrire en musique les émergences identitaires, tandis qu'Alexander Moyzes, né en 1906, prendra le relais pour fonder le symphonisme slovaque, et qu'Eugen Suchon et Cikker donneront à l'opéra ses marques, en puisant originellement dans le folklore. Les courants contemporains sont encore peu présents dans les années 30, avec des exceptions comme Alexander Albrecht. Et plus tard aussi, les poussées d'avant-garde menées notamment par I lja Zeljenka seront, pour l'essentiel, étouffées par les quarante années de communisme.

En points forts de cette année hors-série initiée par le Centre de musique slovaque: le premier concours international Alexander Moyzes pour oeuvres symphoniques et de chambre, avec cet

hiver à Bratislava un concert autour des oeuvres lauréates; des CDs, des CDRoms et des livres, - dont une étude sur les nombreuses orgues souvent somptueuses de ce pays très catholique -; et, entre classique, contemporain, jazz et folk, des collaborations avec toutes formes d'événements en Slovaquie et à l'étranger.

Au 9e festival Melos-Ethos du Centre de musique slovaque, les divers courants et générations d'interprètes et de compositeurs, - d'I lja Zeljenka, aux Godár, Matej, Burlas,... jusqu'aux tout jeunes -, fourmilleront plus que jamais. Pour sa part, le vénérable Théâtre national - opéra, ballet, théâtre -, en phase d'ouverture au contemporain comme avec l'opéra "Les Joueurs" de Juraj Beneš -, a présenté pour l'occasion un ballet commandé à Peter Žagar, "Le songe d'une nuit d'été". Avec son répertoire bâti par le chef et compositeur Ludovít Rajter à sa formation en 1949, la Philharmonie slovaque s'impliquera sans nul doute aussi, entre autres lors du Festival de musique de Bratislava, créé en automne il y a 42 ans, et dont chaque édition aujourd'hui assied la renommée. Le tout avec des voix comme la soprano Lubica Vargicová ou le ténor Miroslav Dvorský qui, présences vibrantes sur les grandes scènes internationales, nous rappellent aussi les immenses Lucia Popp ou Edita Gruberová.

2006 succède à 1996 en tant qu'Année de la musique slovaque. Elles auront toutes deux été là après un grand tournant.

Claude Olga Infante

Centre de musique de Slovaquie: www.hc.sk

Festival de musique de Bratislava: www.bhsfestival.sk

Théâtre national slovaque: www.snd.sk

J.L.Bella: 1843 - 1936; A. Moyzes: 1906 - 1984; L. Rayter: 1906 - 2000

Music Centre Slovakia: www.hc.sk

Bratislava Music Festival: www.bhsfestival.sk

Slovak National Theater: www.snd.sk

* * * *

[Festival d'affiches, de Chaumont à Varsovie](#)

Essor industriel et production de masse créent au milieu du XIXe siècle un besoin de "réclame". Les affiches envahissent les villes mais n'ont pas de qualité artistique. L'art publicitaire n'est pas né.

C'est avec Jules Chéret, créateur de talent et lithographe averti qui sait enfin maîtriser la couleur, que ce genre issu de la rue devient "art" et trouve à partir de 1860 la spécificité et l'élan qui le feront s'imposer en France puis ailleurs dans le monde.

Après la "chérette" immuablement gracieuse, on passera de la Goulue au Pendu et à des couleurs chahutées pour les personnages véridiques et sans concessions de Toulouse-Lautrec. Avec ce dernier, avec un Bonnard et des maîtres de l'Art nouveau comme Mucha et ses femmes aux cheveux infinis, le genre atteindra son zénith dans les années 1880-1890 avant de s'essouffler à la

fin du siècle. Il fera peau neuve après la guerre dans un style aux dessins géométriques comme celui de Cassandre, imité jusque dans les années 40.

Par dizaines, les expositions se succèdent en Europe et aux États-Unis après la première tenue dans le cadre de l'Exposition universelle de 1889. L' « affichomanie » bat son plein.

Les temps bougent, et tout aussi : seconde guerre mondiale avec prise de relais par les États-Unis et évolution des concepts publicitaires, reconstruction d'après-guerre et apparition d'autres médias comme le cinéma, la radio et surtout la télévision avec ses spots, - l'affiche doit redéfinir sa fonction et son langage graphique.

La Pologne a largement contribué à promouvoir l'affiche au rang d'oeuvre d'art dans le monde à partir de 1950. Tadeusz Trepkowski, Henryk Tomaszewski, Eryk Lipinski..., autant de maîtres majeurs qui créent alors les bases de cette "École polonaise" réputée dont l'empreinte fut des plus marquantes. Avec à ses origines un rappel de l'affiche française de Chéret ou de Toulouse-Lautrec. Protégée de la concurrence par l'État, l'affiche polonaise sera très florissante dans les années 60.

En 1966 naît à Varsovie la première Biennale internationale de l'affiche au monde, suivie 2 ans plus tard du pionnier des musées de l'affiche, près du palais de Wilanów.

40 ans donc et 20e édition pour cette biennale qui, à partir de juin prochain, s'assortira de manifestations spéciales, d'expositions, du concours traditionnellement orienté sur 3 thèmes - l'idéologie, la culture, la publicité - , et d'un prix Jeunes talents sous le nom cette année de Tomaszewski, ce maître incontesté de l'affiche culturelle disparu en 2005.

Quant au Festival international de l'affiche et des arts graphiques de Chaumont, il aborde sa 17e mouture avec, de mai à juin, la suite de son tour inédit de la scène européenne entamé en 2004. On y parle cette fois de la création berlinoise, engagée, et qui "attende aux habitudes de voir", représentée par 5 studios ou créateurs, par Frieder Grindler, mondialement connu pour ses affiches de théâtre, et par le spécialiste de la communication liée à l'action politique Sandy Kaltenborn. Avec concours, ateliers, intense participation des jeunes, présentations d'oeuvres du plasticien Michel Quarez et de bien d'autres.

Et là aussi, un hommage à Tomaszewski, avec qui le graphiste Pierre Bernard, co-directeur artistique du festival, dit avoir découvert " la problématique fondamentale de la communication visuelle authentique, le fait que chaque acte de graphisme constitue un départ de dialogue, une invitation à la conversation, une offre de partage culturel".

Festival international de l'affiche et des arts graphiques de Chaumont - 13mai-25 juin 2006:

www.ville-chaumont.fr/festival-affiches

Biennale internationale d'affiches, Wilanów - 3 juin-24sept. 2006 : www.postermuseum.pl

Claude Olga Infante

[Le musée d'art moderne Danubiana](#)

On était pour, ou contre. On lui donnait un an à vivre. Mais Danubiana, en Slovaquie, va maintenant sur ses six ans.

Lancé comme un bateau sur une presqu'île du Danube, dans un triangle formé par la Slovaquie, l'Autriche et la Hongrie, ce musée d'art moderne se trouve aussi dans une zone fertilisée par le barrage de Gabčicovo, - là où se préparent, à 15 km de Bratislava, de vastes aires de loisirs.

"Nous confrontons la création venue de l'étranger avec celle des artistes slovaques, qui ont souvent trouvé ici le seul lieu où être exposés" dit Vincent Polakovic, directeur de ce projet qu'il a créé avec le Néerlandais Gerard H. Meulenstein, mécène et propriétaire des lieux.

Tous deux font bien sûr leurs choix et chaque courant ne peut être là, mais Danubiana a déjà présenté bon nombre d'artistes slovaques du plus haut niveau: l'architecte du musée Peter Žalman, le sculpteur Milan Lukáč, le peintre Peter Pollág et bien d'autres pour la génération d'aujourd'hui. Pour les "références", un hommage a été rendu à 10 lauréats récents du prix Martin Benka, ce fondateur du modernisme slovaque du XXe siècle. Avec en figures incontournables, le maître du graphisme fantastique Albín Brunovský ou Josef Jankovic, peintre initiateur de l'avant-garde. Leurs oeuvres ont ici côtoyé celles d'autres créateurs célèbres comme le Néerlandais Karel Appel, - dont fut montée la plus grande rétrospective de tableaux à ce jour - , le sculpteur espagnol Martín Chirino, ou la Polonaise Magdalena Abakanowicz qui impressionne toujours avec ses immenses sculptures humaines sans têtes.

Outre la revue d'art existante, Danubiana prévoit une série de publications sur les artistes slovaques - ce qui manque fortement dans le paysage de ce pays.

Le nombre des visiteurs augmente chaque année de 20%.

Créé dans une période où le soutien traditionnel de l'état à la culture est remis en cause, et où les initiatives personnelles, timides, ne sont pas favorisées par la législation sur le mécénat, Danubiana est le plus gros investissement privé dans l'art en Slovaquie.

Il y a bien au centre de Bratislava un lieu d'exposition destiné depuis des années à l'art plastique et au design contemporains, mais il ne fonctionne pas comme tel, faute de décisions sur son mode d'exploitation. Alors les artistes se créent leurs espaces comme l'a fait Tranzit, qui, de ses anciens hangars industriels, de rencontres en expositions, propose des stratégies de communication créatives et de nouvelles approches de l'art et de la société.

...Et dans la petite ville conservatrice de Medzilaborce, en bordure de l'Ukraine, on tombera sur l'insolite musée dédié à Andy Warhol, ce roi du pop art et du New York des années 70, qui, soi-disant "venu de nulle part", était issu de Ruthènes émigrés à Pittsburg depuis le fin fond de la Slovaquie.

Ce pays à la population peu nombreuse de quelque cinq millions et demi d'habitants sait qu'il doit aussi prendre soin de son passé, garant de son identité: la section Musées et Galeries du ministère de la culture vient d'élaborer un indispensable projet de conservation-réhabilitation-modernisation, qu'il reste à approuver et à financer, sur plusieurs années.

Entre controverses et publics divers, entre recours aux "produits" de la culture internationale et quêtes de particularismes, et de réformes publiques en initiatives privées ou mixtes de tous styles, un paysage artistique nouveau et une économie de la culture "normale", lentement, se mettent en place.

Danubiana –Meelensteen Art Museum : www.danubiana.sk

Tranzit : www.tranzit.org

Musées slovaques divers : www.muzeum.sk

Claude Olga Infante

* * * *

Portraits d'Européens

Sylvestre II

Gerbert d'Aurillac
Pape savant
Bâtitteur d'Europe
(v. 940 - 1003)

- I - Une éducation européenne
- II - Grand Écolâtre et esprit universel
- III - Conseiller des grands et bâtisseur d'Europe

En juin 2005, des fresques illustrant la vie de Gerbert, devenu en 999 le premier pape français sous le nom de Sylvestre II, ont été inaugurées dans l'église de Saint-Simon (Cantal), commune qui s'honore de sa naissance. Ces fresques ont été réalisées par un éminent peintre hongrois, Gábor Szinte, titulaire de la chaire des Beaux-arts à l'Université de Budapest. Elles illustrent de manière à la fois naïve et symbolique la vie de Gerbert d'Aurillac, modeste pâtre auvergnat qui devint conseiller des grands et accéda au pontificat suprême à une époque où l'Europe prenait un tournant décisif en s'organisant autour des premières nations.

I - Une éducation européenne

L'Aquitaine ¹ (940 ?-967)

Sans doute né à Belliac, petit hameau appartenant aujourd'hui à la commune de Saint-Simon, Gerbert fut peut-être tout d'abord un modeste pâtre des plateaux du Cantal. D'origine paysanne, et même probablement serf, il dut pourtant être remarqué pour son intelligence puisqu'il fut envoyé comme oblat* à l'abbaye bénédictine de Saint-Géraud d'Aurillac, dépendant de l'abbaye de Cluny², afin d'y faire son éducation (selon une anecdote fantaisiste, il aurait été « recruté » par l'abbé au milieu de ses chèvres). Gerbert est donc aquitain, détail d'importance

* Oblat : Enfant « offert » par ses parents à un monastère pour devenir novice.

puisque cette vaste partie de la France garde plus qu'au Nord le souvenir des apports culturels romains (le droit romain en particulier). Par ailleurs l'Auvergne est considérée à l'époque comme une région très riche.

La Catalogne (967-970)

Au monastère de Saint-Géraud, Gerbert est recommandé à Borrell, comte de Barcelone, venu à Aurillac pour y épouser Ledgarde, fille du comte de Rouergue³. Le comte l'enverra poursuivre ses études dans les abbayes catalanes de Vich et de Ripoll. Là, il est initié pendant trois ans (967-970) au « quadrivium » dont ces deux abbayes s'étaient fait la spécialité. Il s'agissait d'un enseignement fondamental réunissant la géométrie, l'arithmétique, la musique et l'astronomie, toutes sciences perfectionnées par les Grecs et transmises en partie à l'Europe grâce aux traductions arabes après le grand incendie de la bibliothèque d'Alexandrie⁴.

À l'époque, la Catalogne constituait la « *marcha franca* » séparant le califat de Cordoue du royaume franc, avec l'Elbe pour frontière naturelle⁵. On raconte d'ailleurs (anecdote probablement plus que fantaisiste, selon Pierre Riché⁶) que Gerbert se serait déguisé en musulman pour visiter la bibliothèque de Cordoue, riche de 400 à 600 000 volumes. Il est vrai que des savants du monde entier, tant musulmans que chrétiens et juifs la fréquentaient assidûment et c'est à partir de Cordoue que les sciences arabes et une grande partie de l'héritage grec furent transmis dans toute l'Europe. C'est cette circulation du savoir, à laquelle a largement contribué le futur pape, qui a initié la renaissance de la culture en Occident, tant dans le domaine scientifique qu'en littérature et, plus particulièrement, en poésie⁷.

Mais la bibliothèque de Ripoll est déjà d'une richesse inespérée pour notre apprenti moine savant. Il y découvre les œuvres de Boèce, des traités d'arpentage, des ouvrages d'Isidore de Séville⁸ et une école musicale où les moines recopient les partitions avec la notation neumatique* catalane. De plus, à Barcelone, Gerbert a pu rencontrer Sunifred Lobet, traducteur de l'arabe en catalan avec qui il entretiendra plus tard une correspondance dans l'objectif de pouvoir disposer de ses traductions.

Très vite Gerbert d'Aurillac se passionne pour l'astronomie (il se consacre particulièrement au calcul de la précession des équinoxes⁹), la physique et l'optique. Certains lui attribuent la réintroduction des tubes optiques (*ambûba*) apparaissant sur certaines miniatures arabes et qui permettaient d'observer une étoile dans le ciel¹⁰.

Rome (970-972)

En 970, le comte Borrell part pour Rome afin de se faire aider par le pape dans son projet de libérer l'Église catalane de la tutelle de l'archevêché de Narbonne. Gerbert fait partie de la suite de l'évêque Hatton, qui accompagne Borrell. C'est le comte qui a l'idée de présenter le jeune homme au pape Jean XII et à l'empereur des Germains¹¹ Othon 1^{er}.

* Neumatique (du grec *neuma* : souffle) : la notation musicale neumatique utilise des *neuma*, anciens signes de notation musicale simples ou composés évoquant notamment l'ornementation de toute mélodie de plain-chant.

Frappés par ses connaissances scientifiques et surtout arithmétiques, le prélat et le prince veulent le retenir. Mais l'évêque Hatton est assassiné à Rome en mai 971 et le projet du comte Borrell échoue. Il rentre en Catalogne et Gerbert reste quelques mois au service de l'empereur. Il donne des leçons au jeune Otton II, esprit intelligent et curieux, et une amitié naît qui jouera son rôle dans l'avenir de Gerbert et dans celui de l'Europe, notamment du fait du mariage du jeune Otton avec la princesse grecque Théophano. Gerbert noue également des relations de confiance avec l'impératrice Adélaïde, épouse d'Otton Ier qui, elles aussi prendront tout leur sens plus tard.

Mais Gerbert a également été distingué par Garannus, archidiacre de Reims et dialecticien réputé qui dirige une ambassade de Lothaire, roi de France. Impressionné par les talents du jeune oblat, Garannus le convainc de le suivre dans sa bonne abbaye de Saint-Rémi pour parfaire ses connaissances en logique. Gerbert quitte donc Rome en 972, sans se douter qu'une destinée illustre l'y rappellera quelques trente ans plus tard.

Otton Ier le laisse partir à regret. Mais, fin tacticien, il prévoit que le jeune Gerbert sera un allié à la cour de France, où les intrigues vont bon train¹².

II - Grand Écolâtre et esprit universel

Reims (972-980)

Reims est en l'An Mil une ville d'importance. Située sur la route de la Lorraine, d'une superficie de 60 hectares, elle possède un grand nombre d'églises et une des plus grandes cathédrales du royaume franc, Notre-Dame de Reims. À une demi-lieue, sur la route de Lyon, se dresse le monastère de Saint Rémi, dans le bourg du même nom.

Attirant de nouveau l'attention d'un personnage puissant et éclairé, l'archevêque Adalbéron, Gerbert d'Aurillac est d'abord appelé à enseigner, puis, probablement après la mort de Garannus, nommé écolâtre de l'école épiscopale située à Saint-Rémi. Reims ayant été transformée par Adalbéron en un foyer intellectuel et artistique de grand renom, il devient donc directeur des études de cette école prestigieuse riche d'une grande bibliothèque.

Gerbert y aura des élèves promis à un grand destin, comme Robert le Pieux, fils d'Hughes Capet et Fulbert de Chartres, fondateur de la célèbre école cathédrale* de la capitale beauceronne. Mais également des intellectuels et savants de grand renom comme Richer, moine historien qui rédigera l'unique biographie sur Gerbert d'Aurillac et Bernelin de Paris, auteur d'un traité sur l'abaque.

Le programme d'étude établi par l'écolâtre reposait sur la tradition antique qu'il avait apprise à Saint Géraud et enrichie grâce à son séjour en Catalogne d'où il a ramené le quadrivium, connu en Europe du Nord mais pas enseigné.

Les pouvoirs de la rhétorique

* École cathédrale : école fondée par un évêque

Dans le domaine de la rhétorique étaient enseignées la dialectique (Aristote) et la logique, simples « préambules » traduits du grec en latin par Cicéron et commentés par le consul Marilius en six livres auxquels Gerbert ajoutait onze autres volumes de différents auteurs tout aussi vénérables. On reconnaît bien là le programme d'enseignement des anciens sophistes moqués par Rabelais dans son *Gargantua*. Mais il faut croire que, pour la rhétorique en tout cas, il avait son utilité (ses défauts résidaient davantage dans la manière d'enseigner que dans le contenu de l'enseignement lui-même). Du reste, Gerbert commentait également les plus grands poètes de l'Antiquité, Virgile, Térence sans omettre les satiristes comme Juvénal et Perse, diffusant ainsi un héritage dont se réjouiront, quelques siècles plus tard, les plus grands auteurs des Renaissances italienne puis française.

Mais c'est surtout grâce à son enseignement scientifique et à quelques-unes de ses inventions qu'il passera à la postérité. Il faut savoir qu'avant Gerbert, l'arithmétique n'était étudiée que dans le domaine du *comput* (calcul) utilisé pour calculer le calendrier. L'astronomie était souvent confondue avec l'astrologie, dont la dimension occulte était déjà dénoncée. Seule la musique était l'objet de traités spéculatifs au sein de l'école carolingienne.

Gerbert, pourtant encore loin de la science qu'il acquerra jusqu'à la fin de ses jours, fait figure à Reims, grâce au savoir qu'il a acquis en Catalogne, de véritable novateur et presque de prophète (d'aucuns iront jusqu'à lui assurer une réputation quelque peu sulfureuse...).

La puissance du nombre

Pour Gerbert comme pour tous les disciples de Pythagore, ou pour les lecteurs du *Timée* de Platon et des ouvrages de Boèce¹³, le monde a été créé par Dieu à partir du nombre, du rythme et de l'harmonie. Il est donc fondamental pour tout étudiant d'acquérir des notions en arithmétique, première des sciences, en géométrie (développement linéaire du nombre), en astronomie et en musique (qui, rythmant le temps, est la science des intervalles et des rapports entre les tons).

Gerbert aurait également introduit en France le système de numération décimale que les Arabes de Bagdad ont emprunté aux Persans, eux-mêmes l'ayant hérité des Indiens¹⁴. En effet, il a connu en Catalogne les travaux des savants arabes sur l'arithmétique et il a pu s'en servir pour le perfectionnement de l'abaque* : il a imaginé de remplacer les jetons multiples par un seul jeton portant un chiffre arabe (chiffre 7 pour sept jetons, par exemple¹⁵). Il fait construire une planchette divisée sur la longueur en vingt-sept compartiments qu'il numérote avec les neuf chiffres arabes. Grâce à ce système, agrémenté de mille jetons en corne, le calcul devient très rapide. Cet ustensile portera plus tard son nom : abaque de Gerbert.

Le grand écolâtre de Reims se montre tout aussi inventif en géométrie (il conçoit un abaque spécifique pour les calculs destinés à cette science) et en astronomie où il se montre particulièrement innovant dans l'art de la pédagogie. Il décide en effet de faire « toucher » par ses élèves des objets par définition

* Abaque (du grec *abax* : table à calcul) : table à calcul ou boulier compteur.

inaccessibles. Et pour cela, il fait construire trois sphères, toutes plus étonnantes les unes que les autres.

La première, en bois, est inclinée obliquement par rapport à l'horizon et porte le nom des constellations. La deuxième est un hémisphère où sont indiqués les pôles, les tropiques et l'équateur. Deux tiges fixées aux pôles permettent de l'orienter en visant l'étoile polaire, par temps clair. Ce qui impliquait de faire des observations dans la nature

La troisième sphère est réservée aux planètes. Un globe armillaire*, composé de simples cercles de métal, contient la Terre en son milieu. Des clous reliés par des fils de fer et de cuivre représentent les constellations¹⁶.

Les divines lois de la musique

Gerbert illustre encore ses talents de pédagogue et de mathématicien dans le domaine de la musique. Pour mieux comprendre les relations entre le mouvement musical des sphères célestes¹⁷ et les sons émis par la voix et les instruments, il construit un monocorde, sorte de caisse de résonance sur laquelle est tendue une corde permettant de calculer les vibrations sonores. Cela lui permet de diviser les sons en tons et demi-tons et en dièses. Il rédigera à partir de ses expériences un traité sur le monocorde et, sans doute, un traité sur l'importance de la mesure des tuyaux d'orgue. Il profitera même plus tard, en 982, de son séjour à Bobbio, en Italie, pour construire un orgue hydraulique¹⁸.

De retour à Reims en 984, Gerbert, grâce aux nombreux ouvrages qu'il a pu consulter à la bibliothèque de Bobbio, parfait ses connaissances en arithmétique et en astronomie. Il travaille sur la durée des jours et des nuits et sur les zones climatiques.

Même si tous les traités qu'on lui attribue ne sont pas tous de lui, Gerbert d'Aurillac, encyclopédiste avant l'heure, peut être considéré comme un éveilleur. Il a suscité la curiosité intellectuelle de nombreux disciples qui ont à leur tour essaimé dans toutes les régions septentrionales de la Gaule. A tel point que l'adjectif « gerbertiste » était passé dans le langage courant : on parlait de *saltus gerberti* dans le cas d'une opération difficile (Pierre Riché, op.cit.).

III – Conseiller des grands et bâtisseur d'Europe

Si Gerbert d'Aurillac était fasciné par Boèce, c'était, entre autres, parce que ce philosophe romain, fidèle à ses antiques modèles, considérait que, loin d'être une fin en soi, la philosophie devait mener à la politique¹⁹. Et, à son tour, notre moine d'Aquitaine influencé également par Scot Érigène²⁰, l'un des philosophes à l'origine

* Armillaire (du latin *armilla* : bracelet) : une sphère armillaire est un assemblage de cercles figurant les mouvements des astres et au centre desquels un globe représente la Terre (voir ici encore le catalogue de l'exposition sur *L'Age d'or des sciences arabes*).

de la Seconde Renaissance carolingienne, considère que l'étude de la philosophie ne doit pas mener à une meilleure connaissance des textes bibliques mais à une moins imparfaite compréhension de la gestion d'un État.

C'est sa nomination comme secrétaire de l'archevêque Adalbéron, à l'occasion de différents synodes, qui va permettre à Gerbert de réaliser ses ambitions dans ce domaine.

Naissance d'une dynastie : les Capétiens

Tout vient peut-être du fait, anecdotique en soi, qu'Adalbéron, pourtant vassal de Lothaire en tant qu'archevêque de Reims, est né en Lotharingie. Et, comme souvent, tout commence par une femme...

L'évêque de Laon, Ascelin était accusé d'avoir entretenu une relation adultère avec Emma, épouse du roi Lothaire. Otton II²¹ l'ayant accueilli et fait duc de Basse-Lorraine, le roi des Francs saisit ce prétexte pour tenter de reprendre cet ancien fief carolingien annexé par la Germanie en 921. Il attaque Aix-la-Chapelle en 978 et, en représailles, Othon II marche sur Paris.

Le duc Hughes Capet²², pourtant en conflit avec Lothaire, choisit de prendre le parti de ce dernier.

L'hiver venant, Otton repart vers la Germanie et, sur son chemin, s'arrête au monastère de Saint-Rémi. Et c'est là qu'Adalbéron, dont on n'a pas oublié qu'il est lotharingien d'origine (et donc très proche d'Otton) et notre bon Gerbert d'Aurillac jouent un rôle qui, sans qu'ils en aient pleine conscience, deviendra décisif pour la suite de l'histoire européenne.

Ils encouragent pour l'heure le rapprochement des deux rois au détriment d'Hughes Capet à condition que Lothaire renonce à ses prétentions sur la Lorraine. Ce qui est chose faite.

L'accalmie paraissant bien établie, Gerbert suit Otton II en Italie et se retrouve nommé en 982 abbé de l'illustre monastère de Bobbio, investi par les grandes familles aristocrates bien décidées à s'emparer de ses richesses. Il faut croire que non seulement Gerbert fera son miel des 650 manuscrits de la bibliothèque mais qu'il y remettra de l'ordre puisque cet épisode jouera plus tard un grand rôle dans sa carrière ecclésiastique.

Quand Otton II disparaît prématurément (il a 28 ans) en 983, ne laissant qu'un très jeune héritier, Gerbert quitte Bobbio. Lothaire s'efforce de nouveau de conquérir la Lorraine en soutenant Henri de Bavière, compétiteur d'Otton III, et Gerbert va assister Adalbéron pour contrecarrer son action avec l'aide de Hughes Capet.

C'est au tour de Lothaire de mourir, en 986, laissant un fils, Louis V, qui, tué dans un accident de chasse, n'aura régné qu'un an. Une assemblée des grands se réunit à Senlis et c'est une fois de plus Adalbéron et son conseiller Gerbert qui jouent un rôle décisif. L'archevêque fait élire roi Hughes Capet contre un représentant de la famille carolingienne, Charles de Lorraine. C'est encore Adalbéron qui sacrera Hughes Capet quelques jours plus tard, faisant couronner le nouveau roi par les évêques présents.

Lorsque Charles de Lorraine, ne désarmant pas, se fait aider par le nouvel archevêque de Reims, Arnoul, qui est aussitôt convaincu de trahison et déposé, la réputation de Gerbert d'Aurillac est telle que c'est lui qui est élu à sa place.

Cette nouvelle péripétie est l'occasion de la première affirmation du gallicanisme au sein du clergé européen. La papauté ne voudra pas reconnaître le nouvel archevêque. Gerbert, toujours soutenu par Hughes Capet, s'explique en vain au cours de nombreux synodes. Finalement, préférant lâcher prise afin d'éviter un schisme et l'excommunication des évêques qui l'ont soutenu, il retourne à l'automne 997 au service d'Otton III comme précepteur.

Il ne perd pas au change. Otton III le fera nommer archevêque de Ravenne puis élire pape en mars 999.

Le fait que le nouveau pape choisisse le nom de Sylvestre II est lui aussi significatif. Comme le premier pape Sylvestre fut le conseiller de Constantin, lui sera le conseiller de l'empereur Otton.

Un pape faiseur de rois, bâtisseur d'Europe

Les Magyars ou Hongrois, descendus des pentes occidentales de l'Oural, ont été battus par Otton Ier en 955. Ils commencent à se sédentariser dans l'ancienne Pannonie romaine et l'Église a fondé des évêchés à Esztergom et Kalocsa. Plutôt qu'élargir l'Empire, Otton III, conseillé par Sylvestre II, décide de la constitution de nouveaux royaumes.

L'Europe occidentale compte maintenant le royaume des Francs, l'Europe centrale vient de voir la naissance au Xe siècle de la Pologne avec l'union des tribus gouvernées par la dynastie Piast et la constitution d'une Église polonaise sous l'impulsion de Sylvestre II²³.

Le royaume de Hongrie, avec le consentement d'Otton III, va naître à son tour lorsque Vaik, fils du duc des Magyars, se convertit au catholicisme romain et prend le nom d'Étienne Ier. Il est sacré roi de Hongrie à la Noël de l'An Mil avec une couronne envoyée par le pape Sylvestre. Huit évêchés sont créés, le système tribal est aboli et les Hongrois doivent abandonner le chamanisme.

C'est ainsi que les frontières de l'Église romaine sont repoussées jusqu'à la Vistule et jusqu'au Danube moyen.

Mais ces grands visionnaires de l'Europe future ne verront pas leur œuvre prospérer. Otton III meurt en 1002, à l'âge de 22 ans. Sylvestre II meurt à son tour en mai 1004.

Ils ont laissé une Europe politique en voie de formation, dont l'identité, après le grand schisme avec l'Église orthodoxe de Byzance quelques décennies plus tard (en 1054), est chrétienne et définitivement romaine.

Mais c'est aussi et surtout, alors que l'empire romain germanique, puis le Saint Empire, se fragmentent, la naissance d'une Europe des nations.

Retour à Aurillac

C'est donc par un juste retour des choses qu'il est revenu à Gabor Szinte, artiste hongrois, d'immortaliser par son œuvre les épisodes d'une vie si totalement dévouée aux sciences, à l'enseignement et à la « chose publique ».

Dans un vaste ensemble de douze fresques, le peintre a retracé les moments significatifs d'une carrière représentative de ce qu'était l'Europe d'alors, véritable creuset des cultures les plus diverses, allant des lointains rivages d'Afrique du Nord d'où viennent les sciences arabes aux confins de l'Oural et des steppes slaves.

Cette œuvre originale, immortalisée dans la pierre de cette vieille église du fin fond du Cantal, est comme un signe venu du fond des âges appelant à l'Europe fraternelle de demain.

Edith Herdhuin

Contact pour la visite de l'église de Saint-Simon:
Mairie de Saint-Simon - Le Bourg - 15130 Saint-Simon
Tél. : **04 71 47 10 10**

Bibliographie : *Gerbert d'Aurillac, pape de l'An mil*, Pierre Riché – FAYARD (1987)

Épuisé mais disponible en consultation à la B.N.F. à Paris.

Sites Internet :

www.encyclopedie-universelle.com

www.herodote.net/histoire04022.htm

http://fr.wikipedia.org/wiki/Sylvestre_II

* * * *

Parlez-vous européen ?

Voyage aux Origines des Mots Européens

CEDH N°9

Voyage aux Origines des Mots Européens

Des racines communes pour des langues sœurs... (Suite)

- **bandwa** (germanique) : signe, étendard

↳ *Langues modernes :*

→ Français : abandon (de la locution « laisser à bandon » - « bandon » signifie « volonté », « force » en Ancien français), abandonner, bannière, banderille (via l'espagnol), bandoulière (via l'espagnol), bannir, bandit (via l'italien), bande (via l'italien), forban.

→ Anglais : abandon (abandonner), abandonment (abandon), banner (bannière), banish (bannir), band (orchestre).

→ Allemand : Banner (bannière), Bande (troupe)

→ Espagnol : banda (écharpe), desbandar (débander), abandono (abandon), abandonar (abandonner), bandera (bannière), banderilla (banderille), banderola (banderolle), bandolera (bandoulière), bandido (banni).

→ Italien : banda (écharpe, bande), disbandare (débander), abbandono (abandon), abbandonare (abandonner), bandiera (bannière), bandoliera (bandoulière), bandire (bannir), bandito (bandit).

- **bank** (Germanique), banc

↳ *Langues modernes :*

→ Français : banc, bancal, banquette ; banque, banquier, banqueroute (via l'italien) ; banquet (via l'italien).

→ Anglais : bank (banque), banker (banquier), bankrupt (failli); banquet (banquet); bank (talus), bench (banc).

→ Allemand : Bank (banc, banque), Bankier (banquier).

→ Espagnol : banco (banc), banquero (banquier), banquete (banquet).

→ Italien : banco (banc), banca (banque), banchiere (banquier), bancarotta (banqueroute), banchetto (banquet).

- **baris** (grec), barque égyptienne

→ barica (Latin) : barque.

→ barge (Anc. Français) : barque

↳ *Langues modernes :*

→ Français : barge, barque, débarquer, embarquer (via l'italien) ; embarcadère, embarcation (via l'espagnol).

→ Anglais : barge (péniche, barge), bark (barque), embark (embarquer), disembark (débarquer).

→ Allemand : Barke (barque).

→ Espagnol : barca (barque), embarcar (embarquer), embarcacion (embarcation), embarcadero (embarcadère).

→ Italien : barca (barque), imbarcare (embarquer), imbarcazione (embarcation), imbarcadore (embarcadère).

- **barra** (Latin populaire), barre

↪ *Langues modernes :*

- Français : barre, barrer, barreau, barrage, barrière ; rembarrer ; embarrasser ; embargo (via l'espagnol).
- Anglais : bar (barre), barrage (barrage), barrier (barrière) ; embarrass (embarrasser), embarrassment (embarras).
- Allemand : Barre (barre).
- Espagnol : barra (barre), barrer (barrer), barrera (barrière), embargo (embarras), embargar (embarrasser), embarazar (embarrasser).
- Italien : barra (barre), barrare (barrer), barriera (barrière), imbarare (barrer), imbarazzare (embarrasser).

- **basium** (latin), (un) baiser

↪ *Langues modernes :*

- Français : baiser.
- Espagnol : besar (baiser - verbe), beso (baiser - nom).
- Italien : baciare (baiser - verbe), bacio (baiser - nom).

- **bast-** (Germanique), écorce

- bestan (ancien haut allemand) : lacer, coudre.
- baste (ancien français) : couture
- bastillier (ancien français) : fortifier

↪ *Langues modernes :*

- ➔ Français : bâtir, bâtiment, bâtisse, bastion, embastiller.
- ➔ Anglais : baste (faufiler), bastion (bastion).
- ➔ Allemand : Bast (écorce).
- ➔ Espagnol : bastear (faufiler), bastidor (métier à broder), bastilla (ourlet).
- ➔ Italien : bastione (bastion) ; imbastire (faufiler).

- **battuere** (Latin), battre

- ➔ bateis, bateüre (ancien français) : action de battre

↪ *Langues modernes :*

- ➔ Français : battre ; batterie ; battoir ; battue ; courbatu ; débattre, débat ; ébattre, ébat ; combattre, combat ; bataille, batailler ; bataillon (via l'italien).
- ➔ Anglais : battle (bataille) ; battlement (créneau) ; battery (batterie) ; combat ; débata (débattre, débats).
- ➔ Allemand : Batterie ; Bataillon.
- ➔ Espagnol : batir (battre) ; combatir (combattre) ; batalla (bataille).
- ➔ Italien : battere (battre) ; combattere (combattre) ; battaglia (bataille), battaglione (bataillon).

Arnaud Pinon, mars 2006, d'après le *Dictionnaire des racines des langues européennes*, R.Grandsaignes d'Hauterive, Larousse.

Les noms des lettres

La naissance de l'alphabet, c'est-à-dire d'un système d'écriture notant les voyelles indépendamment des consonnes, s'est produite au 1^{er} millénaire avant J.C. lorsque des populations de langue grecque se sont trouvées en contact avec des populations phéniciennes : le syllabaire sémitique de ces dernières a été alors aménagé en fonction des besoins spécifiques du grec pour permettre en particulier la notation des voyelles indispensables au grec.

Les signes du syllabaire phénicien correspondaient à l'origine à la première lettre d'un mot de la langue : *?alep*, « bœuf », *bêt*, « maison », *gimel*, « chameau », *dalet*, « porte », etc.. C'est par ces noms qu'ils ont été ensuite désignés. Les appellations ont été conservées en grec, devenant *alpha*, *bêta*, *gamma*, *delta*, etc., mais les noms ne voulaient alors plus rien dire en dehors de la désignation des lettres.

Lorsque l'alphabet grec a été adapté à la langue latine, des formes abrégées ont été adoptées, en gardant le son des consonnes, suivi de « é » pour B, C, D, G, P, T, et précédé de cette même voyelle pour F, L, M, N, R, S. Les seules exceptions étaient la lettre K, prononcée [ka], et la lettre Q, prononcée [ku].

Par ailleurs, les Romains ont fait subir quelques distorsions à l'alphabet grec. Ils avaient en particulier transcrit le gamma grec par un C et non par un G – car les Etrusques, qui leur avaient transmis l'alphabet, avaient utilisé ce signe pour noter l'équivalent de [k]. Les Romains ont donc dû ajouter la lettre G, dont ils avaient besoin pour noter [g]. Ils l'ont placée dans la première partie de l'alphabet, arbitrairement à la place du Z grec, tandis qu'ils repoussaient en fin de liste les consonnes Y et Z qui ne sont que des additions tardives. Dans le premier alphabet latin, qui ne comptait que 23 lettres, on peut remarquer les absences de J, U et W. Dans la graphie du français, les distinctions entre I et J, d'une part, U et V, d'autre part, ne datent que du XVI^{ème} siècle, tandis que l'adjonction du W a eu lieu au XI^X^{ème} siècle.

D'après l'Aventure des Langues en Occident, Henriette Walter, Livre de Poche, 1994.

Lectures européennes

Le rêve européen,

Jeremy Rifkin,

Fayard, avril 2005

(AP)

* * * * *

Voyage chez les Tziganes de Slovaquie

Karl-Markus Gauss

L'Esprit des péninsules - 2005 -

"Dans un bidonville, l'essentiel ce n'est ni la misère ni la violence, ce n'est pas non plus le chômage ou la décrépitude - l'essentiel, c'est son invisibilité."

Bien au-delà des bidonvilles, Karl-Markus Gauss pointe tout ce qu'on ne veut pas voir, lorsqu'il décrit sa découverte des communautés roms de Slovaquie. Arpenteur critique des terres européennes, cet essayiste et journaliste autrichien qui vit à Salzbourg, s'avoue lui-même plus qu'ailleurs dramatiquement confronté "à la nécessité d'accepter d'autres modes de vie que le sien."

Éradiqués en centaines de milliers par les nazis, pour qui non sédentarité voulait dire dégénérescence, les Roms sont ensuite enrôlés dans "la sécurité désuète que le paternalisme du réalisme socialiste accordait à ses sujets...Égaux parmi les égaux, à la condition de ne plus être différents..." On les parque dans des cités prolétaires, on disperse les clans protecteurs, on stérilise en masse. Métiers traditionnels, langage, culture, ne sont plus que des tares.

En héritage, confinés dans des bidonvilles ou lotissements-ghettos aux portes de villes comme Košice, Prešov, Svinia, des Roms se retrouvent à végéter sans repères de temps ni d'histoire, et parfois "proches de l'auto-destruction." Marqués par cette "longue

histoire de discrimination" et "ne sachant comment faire valoir leurs droits", ils ne répondent au recensement de 2001 que pour 90 000 alors qu'ils sont entre 350 et 500 000.

C'est à Svinia que Gauss rencontre les *Degesi*, ces *mangeurs de chiens* "intouchables", venant après les *Roms*, qui sont les *hommes*, et après les *Ciganik*, les *brigands*, dans un système de castes comme en Inde, leur principale terre d'origine à tous.

Actions humanitaires qui démarrent, enthousiasmes "bien intentionnés",...Gauss les constate, comme il déplore pour l'essentiel leur non efficacité, - et comme il dénonce aussi l'hypocrisie de l'Europe tout entière, car la question roms, loin de là, n'est pas un défi pour la Slovaquie seule.

Souvent sarcastique, sans fioritures et sans apitoiements de bon aloi, l'auteur nous mène crûment dans les fonds de cette communauté qui est la plus large minorité paneuropéenne. Il n'apporte pas de réponse, mais des pistes, des réflexions cruciales, et des questions sans complaisance sur une nécessité, une responsabilité, et des enjeux collectifs.

Précisons qu'en 2005, 8 pays d'Europe centrale et orientale, dont la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie, ont créé un plan décennal d'insertion pour les Roms. Klara Orgovanova, qui est depuis 2001 conseillère du gouvernement slovaque sur ce sujet, oeuvre sans relâche à la mise en place de programmes visant cette minorité, - dont elle fait partie, et qui compte 140 000 "marginalisés" -, pour l'impliquer et lui permettre, comme à l'université de Nitra, de se réapproprier son histoire, sa langue et ses différences. Il y a de vraies prises de conscience, et de vraies volontés.

Des moments comme le dernier festival de musique de Bratislava, où le violoniste slovaque Dalibor Karvay, membre de la communauté roms, a été Lauréat de la Tribune internationale des jeunes interprètes*, sont là aussi pour nous rappeler d'autres réalités et ces espoirs, tout comme la manière si propre à ce peuple de nous livrer de ces secrets qui ne passent que par la musique.

* Collaboration Conseil International de la musique, Unesco, Union européenne de Radio-Télévision

Décennie pour l'intégration des Roms – 2005-2015 : www.romadecade.org

Du même auteur: De l'Autriche (et de quelques Autrichiens) - 2000 - Voyages au bout de l'Europe - 2003

Claude Olga Infante

* * * * *

¹ Au VIII^e siècle, l'Auvergne est disputée entre les Francs et les Aquitains. Conquise par les carolingiens au début du IX^e siècle, elle est intégrée un temps au royaume d'Aquitaine qui s'étend à l'époque de la Loire aux Pyrénées.

² Cette abbaye fut fondée par Guillaume I^{er} duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, en 910. Elle sera destinée à devenir la plus illustre et la plus grande abbaye du monde occidental par sa position géographique et culturelle, sur la ligne de partage entre langue d'oc et langue d'oïl. Grâce aussi à sa représentation géopolitique puisqu'elle se situe à la frontière du Saint Empire et dépend donc à la fois du droit coutumier germanique et du droit écrit romain. L'abbaye, obéissant à la règle de Saint Benoît (travail et prière) organise en moins d'un siècle un réseau d'abbayes-filles qui diffusent son savoir et matérialisent son pouvoir dans une bonne partie de l'Europe occidentale. Dès l'An Mil, ses abbés inspirent les papes et les princes.

³ Signalons, dans notre souci de mettre en évidence l'entrelacs des intérêts et des cultures de l'Europe occidentale autour de l'An Mil, qu'il existait des relations constantes entre Catalogne et France par la Via strata francisca et que le comte Borrell, petit-fils du fondateur de la Catalogne, Guifred, restait fidèle au roi carolingien. Ces liens entre les deux « nations » resteront vivaces jusqu'à nos jours.

⁴ En 47 av.J.C., le premier incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie, conçue par Alexandre le Grand (qui en aurait reçu l'idée de son maître Aristote), aurait détruit une grande partie des 500 000 à 700 000 volumes qu'elle contenait (de *volumen*, rouleau de papyrus), soit 30 50 000 titres environ. Moultes fois reconstruite, elle fut détruite pour la dernière fois par le général Am Ibn al'As en 642. On considère que c'est par les traductions de lettrés et savants arabes tel Averroès, considéré comme le grand commentateur d'Aristote, que les savoirs philosophiques et scientifiques grecs firent leur entrée dans l'aire chrétienne. *Mais, si on se rappelle que Ptolémée I^{er} (général d'Alexandre devenu pharaon après la mort de celui-ci) demandait également à tous les pays connus dont les navires faisaient escale dans le port d'Alexandrie de transmettre à la bibliothèque des exemplaires de leurs œuvres les plus significatives, œuvres aussitôt traduites en grec, on peut penser que le reste du « monde connu » a également pu apporter sa petite contribution...* (La considération finale est de l'auteur de cet article).

⁵ Occupée par les Wisigoths puis par les Arabes au VIII^e siècle, la Catalogne devint une marche franque au IX^e siècle et fit ainsi partie du duché d'Aquitaine. C'est au Xe siècle qu'y est fondé le comté de Barcelone qui s'étend sur le midi de la France. Elle est réunie à l'Aragon en 1137.

⁶ Voir bibliographie en fin de texte.

⁷ La littérature courtoise de notre patrimoine médiéval est largement inspirée par les poètes de la Perse et du califat de Bagdad.

⁸ Isidore de Séville, évêque espagnol du VI^e et VII^e siècles, dont la sœur aînée avait épousé le roi des Visigoths, Léovigild, avait pour ambition de sauver tous les vestiges de la culture gréco-romaine pour les transmettre aux Barbares. Il est l'auteur de l'une des premières encyclopédies (20 volumes) de la culture occidentale. Il y traite de tous les domaines, depuis la rhétorique jusqu'à l'équitation en passant par la zoologie et les mathématiques (Cf. Encyclopédie en ligne Agora - <http://www.encyclopedie-agora.org/> ou <http://agora.qc.ca/>).

⁹ Calcul complexe puisqu'il s'agit d'évaluer l'avance du moment de l'équinoxe liée au lent déplacement de l'axe des pôles autour d'une position moyenne par suite de l'attraction de la Lune et du Soleil au niveau de l'équateur (*Larousse encyclopédique universel*).

¹⁰ Voir le catalogue de la très belle exposition *L'âge d'or des sciences arabes* organisée par l'Institut du Monde Arabe du 25 octobre 2005 au 19 mars 2006. On y précise que Gerbert d'Aurillac, à l'heure où les sciences sont au point mort dans l'Europe chrétienne, aurait rapporté un astrolabe d'Espagne, usant plus tard de son statut de pape pour en imposer l'usage chez les clercs.

¹¹ Encore quelques subtilités de la géopolitique du haut Moyen Age: Otton I^{er}, roi de Germanie depuis 936 et roi d'Italie depuis 950, est couronné empereur par Jean XII, qu'il a fait pape, en 962. Et, en 970, il est à Rome pour accueillir la princesse byzantine que son fils, le futur Otton II, doit épouser.

¹² Autre aspect des stratégies des dynasties régnantes de l'Europe naissante: le roi de France, Lothaire, était le fils de la sœur d'Otton I^{er}, Geberge.

¹³ Boèce, homme politique, philosophe et poète latin du Ve et VI^e siècle Ap.J .C, fut le premier commentateur philosophique d'Aristote.

¹⁴ Les Arabes orientaux ont conservé la graphie indo-persane des 9 chiffres (*al sifr* = zéro en arabe, de *sunya*, en babylonien, qui signifie « vide »). Les savants arabes d'Afrique du Nord ont préféré une nouvelle graphie appelée maghrébine. Ce sont ces chiffres, dits aussi *gobar*, que Gerbert va introduire en Europe.

¹⁵ Notons que, contrairement à une légende tenace qui attribue son introduction en France par Gerbert, le zéro n'était pas utilisé. On laissait simplement la case correspondante vide. (Cf. P. Riché, op.cit.)

¹⁶ On retrouvera le même type de démarche pédagogique quelques siècles plus tard quand Vincenzo Coronelli, franciscain italien, confectionnera sur une commande de Louis XIV pour le château de Marly deux globes de 3,87 m de diamètre et pesant 2,3 tonnes chacun. L'un propose du monde une vision purement économique, attirant l'attention sur les ressources de chaque partie du globe (chasse à la baleine, pêche des perles, huiles, cultures). L'autre, globe céleste, offre une vision laïque de l'univers avec une image de la voûte céleste et de ses constellations dans la position qu'elles occupaient à la naissance du grand Roi. L'originalité de cette présentation réside dans le fait qu'intégrant les découvertes scientifiques de l'époque, elle propose une perception astronomique et non religieuse de l'univers. Le spectateur regarde la voûte de l'extérieur, se trouvant dans la position de Dieu, comme le fut Louis XIV quand il admira l'œuvre pour la première fois. Aujourd'hui, après avoir été exposés à l'automne 2005 au Grand Palais, à Paris, les globes de Coronelli sont retournés à la Bibliothèque nationale de France où ils sont présentés au public dans le hall Ouest.

¹⁷ Au VI^e siècle ap. J.-C., le philosophe latin Boèce est imprégné de la théorie pythagoricienne selon laquelle le nombre étant le principe de toute chose, la musique n'est rien d'autre que la science des nombres qui régissent le monde, la source de l'harmonie universelle. Boèce distingue trois musiques, la musique du monde (ou musique des sphères), la musique de l'homme (rapport de l'homme avec le cosmos dans l'harmonie de l'âme et du corps) et la musique instrumentale (imitation de la musique des sphères établissant un rapport harmonieux entre la sensibilité et la raison). La musique n'est donc pas considérée comme un divertissement mais comme un art de formation et de perfectionnement de soi (Encyclopédie en ligne Agora). On comprend mieux ainsi qu'elle ait pu intéresser notre futur pape !

¹⁸ cf. *Correspondance* de Gerbert d'Aurillac (Lettres 70 à 91) - Cité par Pierre Riché, op.cit.

¹⁹ Bien mal lui en prit puisque, nommé consul par Théodoric en 510, il fut accusé de trahison et exécuté.

²⁰ Scot Érigène, théologien irlandais du IX^e siècle, est à l'origine d'un courant de pensée qui détache la philosophie de la théologie.

²¹ Il est devenu empereur à la mort de son père Otton Ier en 973,

²² Hughes Capet fondateur de la dynastie capétienne, est le fils et l'héritier du « duc des Francs », Hughes le Grand, maître d'un important domaine autour de Paris. Il est surnommé « capet », de *cape* ou *chape*, parce qu'il est l'abbé laïc de l'abbaye de Noirmoutier où est conservée la chape de Saint-Martin. A cette époque, les capétiens exercent leur autorité directe sur un territoire exigü, entre Seine et Loire. C'est par mariage, achat et conquêtes qu'ils étendront plus tard le domaine royal. Ce sont eux qui ont mis en place les institutions fondamentales de la monarchie française (cf. les « Rois maudits » et plus particulièrement Philippe le Bel) et ont développé une administration centralisée. La dynastie des Valois, qui leur succédera, est issue d'une branche collatérale

²³ Rappelons que c'est sous le pontificat du pape précédent, Jean XV, contemporain du règne de Hughes Capet, que le prince de Kiev, Vladimir, se convertit à la foi chrétienne, frayant la voie à la christianisation de la Russie, et que commence l'évangélisation des pays scandinaves.